



# Assemblée générale

Distr. générale  
28 juillet 2014  
Français  
Original : anglais

## Soixante-neuvième session

Point 63 a) de l'ordre du jour provisoire\*

### **Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international**

## **Rapport biennal sur l'examen de la concrétisation des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Le présent rapport est soumis conformément à la résolution 66/293 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-neuvième session le premier rapport biennal sur l'examen de la concrétisation des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique. Rapport d'étape mais complet quant au fond, il décrit la création et la mise en service du mécanisme de suivi des Nations Unies et en présente le premier bilan biennal. Inédit dans le système des Nations Unies, ce mécanisme vise à suivre les engagements pris en faveur du développement de l'Afrique, notamment les engagements pris par les pays africains et leurs partenaires de développement.

Le présent rapport arrive à point nommé car il coïncide avec la phase finale de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, les délibérations en cours sur le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable, et la formulation de plusieurs initiatives importantes concernant l'Afrique, notamment la Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015 et l'Agenda 2063, le programme de transformation du continent pour les 50 prochaines années.

\* A/69/150.



Le rapport propose un bilan approfondi de la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de quatre domaines thématiques : a) l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition; b) le financement du développement; c) la gestion viable de l'environnement et les changements climatiques; et d) la bonne gouvernance. Il met en lumière les principaux engagements pris par les gouvernements africains et leurs partenaires de développement, passe en revue les progrès accomplis dans la mise en œuvre de ces engagements, identifie les lacunes et les obstacles qui restent à surmonter, et propose des mesures pour accélérer la mise en œuvre de ces engagements et produire les résultats attendus.

## I. Introduction

1. En 2008, les chefs d'État et de gouvernement, les ministres et les représentants des États Membres ont adopté une déclaration politique sur le thème « Les besoins de développement de l'Afrique : état de la mise en œuvre des différents engagements, défis et perspectives » (résolution 63/1 de l'Assemblée générale). Dans cette déclaration, les États Membres ont réaffirmé leur volonté de répondre aux besoins de développement de l'Afrique et prié le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale, à sa soixante-quatrième session, un rapport complet comprenant des recommandations sur la mise en œuvre de ces engagements afin d'élaborer un mécanisme visant à suivre la mise en œuvre prompte et intégrale de l'ensemble des engagements liés au développement de l'Afrique.

2. À sa soixante-sixième session, à l'issue d'un débat sur le rapport du Secrétaire général concernant un mécanisme d'évaluation des engagements concernant les besoins de développement de l'Afrique (A/65/165), l'Assemblée générale a adopté la résolution 66/293 portant création du mécanisme de suivi de ces engagements et prié le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique d'en assurer le secrétariat, en coordination avec les organismes compétents des Nations Unies.

3. Conformément à la résolution 66/293, le mécanisme de suivi des Nations Unies : a) se fonde sur les mécanismes de suivi existants; b) souligne que les principes de la responsabilité mutuelle et du partenariat sont au centre du mécanisme de suivi, en mettant l'accent sur les engagements pris par les partenaires de développement comme par les pays d'Afrique; c) s'appuie sur des données fiables, connues et à jour, notamment au niveau national, pour pouvoir évaluer les résultats et l'incidence des activités; d) s'intéresse en priorité à la concrétisation des engagements multilatéraux pris par les partenaires de développement et les pays d'Afrique à l'issue des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique, social et dans des domaines connexes.

4. Les engagements actuels pris en faveur du développement de l'Afrique couvrent l'ensemble des domaines du développement durable. Compte tenu de l'importance des problèmes auxquels le continent continue de faire face, la mise en œuvre de ces engagements est d'une importance critique pour le développement durable de l'Afrique. Dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable intitulé « L'avenir que nous voulons » (résolution 66/288, annexe), les États Membres ont mis en évidence a) que la fourniture d'une aide à l'Afrique en faveur du développement durable est une priorité essentielle de la communauté internationale et b) qu'une plus grande attention devrait être accordée à l'Afrique et à la mise en œuvre des engagements déjà pris concernant ses besoins de développement. Le mécanisme de suivi des Nations Unies devrait être considéré comme un pas important dans cette direction.

5. Le mécanisme de suivi met l'accent sur la mise en œuvre des engagements pris, entre autres, lors des grandes conférences des Nations Unies, notamment la Conférence internationale sur le financement du développement (2002); le Sommet mondial de 2005; la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey (2008); la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement (2009); la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le

développement (2010); la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (2011); et la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (2012).

6. Les conclusions du présent rapport revêtent une grande importance pour les mécanismes liés au programme de développement pour l'après-2015, à savoir le Cadre d'accélération de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, le Groupe de travail à composition non limitée de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable, le Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable et les dialogues structurés sur la mise en place d'un mécanisme de facilitation technologique, préconisés dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Le mécanisme de suivi permettra également d'assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015, en collaboration avec le mécanisme de suivi qui doit être mis en place par le Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Il préparera également le terrain pour l'appui de l'ONU à l'Agenda 2063, qui repose sur les aspirations définies dans la Déclaration solennelle sur le cinquantième anniversaire de l'Union africaine, adoptée lors du Sommet de l'Union africaine en mai 2013. L'ensemble des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique doivent être rapidement mis en œuvre afin d'appuyer les programmes de développement à court, à moyen et à long terme de l'Afrique.

7. À la section II, le rapport décrit la création et la mise en service du mécanisme de suivi des Nations Unies ainsi que la méthode utilisée pour l'établir et son champ d'application. À la section III, on trouvera une évaluation détaillée de la mise en œuvre des engagements pris pour chacun des quatre domaines thématiques retenus dans le rapport, en mettant en évidence les principaux engagements des pays africains et de leurs partenaires de développement, les progrès réalisés et les lacunes dans leur mise en œuvre. La section IV contient des recommandations concrètes pour donner un nouvel élan à la mise en œuvre intégrale et sans retard de ces engagements.

## **II. Création et mise en service du mécanisme de suivi des Nations Unies**

### **A. Mécanismes de suivi existants**

8. Un large éventail de mécanismes mondiaux, régionaux et nationaux assurent le suivi des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique, dont l'Examen mutuel de l'efficacité du développement en Afrique, entrepris par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, le *Rapport mondial de suivi* de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, le rapport de l'Africa Progress Panel, le *Development Support Monitor* de l'African Monitor, l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide et divers rapports du Groupe des Huit (G8) et du Groupe des Vingt (G20) sur leurs engagements pris en matière de développement en faveur des pays en développement en général et de l'Afrique en particulier (pour de plus amples renseignements, voir l'annexe au présent rapport).

9. Ayant des objectifs différents, ces mécanismes de suivi varient considérablement en ce qui concerne : a) la couverture thématique; b) l'accent mis sur les intrants et les résultats; c) l'étendue de l'analyse ou le bien-fondé; d) l'exhaustivité des données utilisées; et e) la participation des parties prenantes au processus de suivi.

10. La plupart de ces mécanismes concernent un secteur en particulier et ne s'intéressent donc qu'à un nombre limité d'engagements au titre de tel ou tel thème. Ceux qui ont une perspective sectorielle plus large ne traitent souvent que des engagements pris par quelques partenaires de développement, tels que les pays de l'OCDE, l'Union européenne ou le G8. D'une manière générale, ces mécanismes n'évaluent pas la mise en œuvre des engagements de l'ensemble des partenaires de développement, notamment des nouveaux partenaires de développement de l'Afrique. Ils font également très peu appel aux acteurs clefs, ce qui est une lacune importante, et n'associent que très rarement les acteurs non étatiques, tels que les organisations de la société civile, le secteur privé, les universités, les médias et d'autres groupes revêtant une importance pour le suivi au niveau des pays.

11. Les mécanismes de suivi s'appuient de plus en plus sur des analyses quantitatives, mais des écarts statistiques importants subsistent dans la couverture et la pertinence des données. En ce qui concerne les partenaires de développement, bien que l'ONU, l'OCDE et d'autres organisations internationales et régionales fournissent désormais une grande quantité de données, les lacunes en la matière sont telles que les données vérifiables de manière indépendante demeurent insuffisantes. Il y a également un manque d'information et très peu de données sur la mise en œuvre des engagements pris par les nouveaux partenaires de développement de l'Afrique. Dans les pays africains, à l'exception de l'enseignement primaire, de certains domaines sanitaires et d'autres domaines de développement qui ont reçu une attention mondiale dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, les données sectorielles, qu'il faudra remettre au goût du jour, demeurent insuffisantes.

12. Pris collectivement, les mécanismes existants assurent le suivi d'engagements très divers et variés en faveur du développement de l'Afrique pris par les pays africains et leurs partenaires de développement.

## **B. Mécanisme de suivi des Nations Unies**

13. Consciente des problèmes susmentionnés, l'Assemblée générale, par sa résolution 66/293, a créé le mécanisme de suivi des Nations Unies, qui permettra d'assurer un contrôle aussi complet que possible de la mise en œuvre des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique. À cet effet, il fera la synthèse des conclusions de la panoplie de mécanismes existants pour identifier les lacunes en matière de suivi et mettre au point un tableau complet et cohérent des engagements. À ce titre, le mécanisme de suivi sera un outil important pour les pays africains et leurs partenaires de développement, qui leur permettra de suivre les progrès et de définir un plan d'action global et cohérent pour la suite, en particulier compte tenu de la grande diversité des engagements qui existent déjà et seront pris au titre du cadre de développement pour l'après-2015 et de l'Agenda 2063.

14. S'agissant de l'étendue de l'analyse, grâce à la manière dont le mécanisme est conçu et à la nature de ses examens biennaux, il sera possible de procéder à une

évaluation approfondie de la mise en œuvre des engagements pris dans tous les domaines thématiques importants pour le développement de l'Afrique. Le mécanisme de suivi examinera les engagements pris en faveur du développement de l'Afrique, en mettant l'accent sur la mise en œuvre des engagements multilatéraux pris, notamment, lors des grandes conférences et sommets organisés sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes. Mettant l'accent sur l'importance des principes de la responsabilité mutuelle et du partenariat, le mécanisme de suivi s'intéressera principalement à la mise en œuvre des engagements pris à la fois par les pays africains et par leurs partenaires de développement. Par conséquent, il examinera de manière systématique le plus grand nombre d'engagements ainsi que les acteurs, y compris les nouveaux partenaires de développement, qui jouent un rôle de plus en plus important dans le développement de l'Afrique.

15. Dans la résolution 66/293, l'Assemblée générale a invité les organisations de la société civile, le secteur privé, les parlementaires, les médias, les universités et les fondations à participer à l'examen biennal du mécanisme de suivi, en s'assurant de la participation du plus grand nombre possible des principales parties prenantes non gouvernementales. En outre, le mécanisme de suivi mènera ses examens biennaux sous l'égide de l'Assemblée générale, dont la composition universelle renforcera son principe d'inclusion et lui permettra de redynamiser les contributions de toutes les entités gouvernementales et tous les organismes des Nations Unies concernés.

16. Comme il est recommandé dans le rapport susmentionné du Secrétaire général (A/65/165), les futurs rapports s'appuieront sur de vastes consultations avec un large éventail de parties prenantes, l'objectif étant de rassembler des contributions clefs ainsi que des données quantitatives et qualitatives. Plus particulièrement, des consultations auront lieu avec les États Membres, notamment les pays africains, les partenaires de développement traditionnels et nouveaux et les différentes parties prenantes, y compris les organisations régionales et internationales et les organisations de la société civile. Les résultats de chacune de ces consultations avec les parties prenantes alimenteront le rapport biennal, qui sera examiné par l'Assemblée générale au titre de son point de l'ordre du jour concernant le développement de l'Afrique.

### **III. Méthode et champ d'application du présent rapport**

17. Bien que l'Assemblée générale ait alloué au mécanisme de suivi des ressources supplémentaires au titre du budget de l'exercice biennal 2014-2015, le délai était insuffisant pour procéder au premier examen biennal. Par conséquent, la méthode retenue pour les futurs rapports n'est pas celle utilisée dans le cas d'espèce; elle est décrite ci-après, de même que l'étendue des thèmes couverts.

#### **A. Méthode**

18. Pour établir le présent rapport, le mécanisme de suivi a examiné plus de 50 mécanismes de suivi existants, y compris aux niveaux mondial et régional, et fait la synthèse de leurs données et conclusions.

19. Compte tenu des contraintes de temps, le mécanisme de suivi a tenu des consultations approfondies, associant toutes les parties prenantes grâce à des questionnaires détaillés adressés aux gouvernements, notamment des pays africains et des partenaires de développement traditionnels et nouveaux. Ces questionnaires ont également été adressés à un large échantillon représentatif de parties prenantes clefs, dont des organisations de la société civile et d'autres acteurs non gouvernementaux. Les participants à l'enquête devaient dire dans quelle mesure ils pensaient que les engagements pris avaient été assurés au titre des quatre thèmes couverts par le rapport et indiquer les difficultés majeures, les principaux résultats et effets éventuels ainsi que les mesures qui pourraient être prises pour tirer pleinement profit de ces engagements. Des consultations importantes ont également eu lieu avec les organismes des Nations Unies, notamment par l'intermédiaire de l'équipe spéciale interdépartementale chargée des questions relatives à l'Afrique. Les résultats de ces consultations ont grandement contribué à l'analyse présentée au chapitre IV du rapport ainsi qu'aux conclusions et recommandations.

## B. Champ d'application

20. À la suite de vastes consultations menées par l'intermédiaire de l'équipe spéciale interdépartementale chargée des questions relatives à l'Afrique, quatre domaines thématiques ont été retenus pour le présent rapport d'étape. Ces quatre thèmes, brièvement décrits ci-après, ont été sélectionnés parce qu'ils sont au cœur des grands mécanismes intergouvernementaux prévus pendant le prochain exercice biennal, notamment les négociations sur le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable. Ils suivent de près les priorités thématiques établies dans le cadre stratégique de l'Union africaine et du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) pour la période 2014-2017.

21. Les quatre domaines thématiques retenus dans le présent rapport sont les suivants :

a) *L'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition.* L'année 2014 marque le dixième anniversaire du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine, l'un des principaux projets du NEPAD. En outre, l'année 2014 a été proclamée Année de l'agriculture et de la sécurité alimentaire en Afrique par le Sommet de l'Union africaine, et Année internationale de l'agriculture familiale par l'Assemblée générale des Nations Unies (voir résolution 66/222). L'Initiative de L'Aquila sur la sécurité alimentaire, adoptée par le G8, prend fin en 2015. L'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition occupent une place importante dans les délibérations du Groupe de travail à composition non limitée de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable ainsi que dans la Position commune de l'Afrique sur le programme de développement pour l'après-2015. Dans le cadre du présent examen, on a dûment pris en compte la Déclaration du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire<sup>1</sup>, les cinq Principes de Rome pour une sécurité alimentaire mondiale durable<sup>1</sup>, les engagements pris dans le cadre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine, l'Initiative de L'Aquila, etc.;

<sup>1</sup> Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, document WSFS 2009/2.

b) *Financement du développement.* Ce thème est particulièrement pertinent en prévision de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement ainsi que des travaux en cours du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable. Dans le cadre du présent examen, on a dûment tenu compte des engagements conclus lors de forums, notamment le Consensus de Monterrey, la Déclaration de Doha, le Document final du Sommet mondial de 2005, la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement et les engagements en matière d'aide au développement de l'Afrique pris par le Groupe des Huit à Gleneagles;

c) *Gestion viable de l'environnement et changements climatiques.* Ce thème est particulièrement d'actualité compte tenu de la mise en œuvre du Document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable ainsi que des négociations intergouvernementales en cours sur les objectifs de développement durable, le financement du développement durable et la mise en place d'un mécanisme facilitant les transferts de technologie. En 2015, les membres de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques devraient adopter un nouvel accord mondial sur cette question. Avant le débat de haut niveau de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale, le Secrétaire général convoquera un sommet sur les changements climatiques afin de mobiliser les dirigeants pour qu'ils accouchent d'initiatives audacieuses concrètes visant à réduire les émissions, renforcer la résistance aux changements climatiques et mobiliser la volonté politique en faveur d'un ambitieux accord juridique mondial, d'ici à 2015. Dans le cadre du présent examen, on a dûment tenu compte des documents issus de conférences majeures, tels que la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, le programme Action 21, le Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21, la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable, le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable et le Document final adopté à l'issue de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable;

d) *Bonne gouvernance.* Divers documents issus de conférences et réunions au sommet internationales ont mis en avant la nécessité d'examiner les progrès en matière de promotion et d'application de la bonne gouvernance, du fait, essentiellement, de l'acceptation de plus en plus grande au niveau mondial, notamment des dirigeants africains eux-mêmes, que la bonne gouvernance est indispensable au renforcement de la démocratie, de la paix et de la sécurité, garantissant une croissance économique équitable et sans exclusive et favorisant la consolidation de la paix après les conflits. Les années à venir verront les efforts déployés par les États africains et leurs partenaires de développement pour améliorer la gouvernance sur le continent. Dans le cadre du présent examen, on a dûment tenu compte des divers engagements internationaux liés à la gouvernance ainsi que d'initiatives africaines majeures, telles que le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, la Déclaration solennelle sur le cinquantième anniversaire de l'Union africaine, l'Architecture africaine de gouvernance, la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance et la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption.

22. Compte tenu de l'importance des objectifs du Millénaire pour le développement dans chacun des domaines thématiques retenus, les progrès enregistrés au titre des objectifs pertinents dans chaque domaine seront traités de manière intersectorielle.

## IV. Évaluation

23. La présente section comprend une évaluation des progrès faits dans la mise en œuvre des engagements pris par les pays d'Afrique et leurs partenaires de développement dans les quatre domaines thématiques recensés dans la précédente section, et la dernière section des recommandations détaillées en vue d'actions, d'après les conclusions de l'analyse. Conformément à la liste des engagements pris par les pays d'Afrique et leurs partenaires de développement dans les quatre domaines thématiques, 13 engagements représentatifs ont été répertoriés en vue d'une évaluation systématique. On s'efforcera d'analyser dans quelle mesure chacun des engagements a été réalisé, de recenser le cas échéant les lacunes sur le plan de la mise en œuvre et d'en déterminer les causes.

### A. L'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition

24. Les contraintes agricoles et l'insécurité alimentaire généralisée ont suscité un engagement renouvelé de la part des gouvernements africains et de leurs partenaires de développement, y compris nouveaux, en faveur d'un appui à la croissance du secteur agricole, de l'augmentation des investissements dans ce secteur et de l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition, afin d'éliminer la pauvreté et la faim. Des mesures ont également été prises pour encourager un accroissement de la productivité et de la valeur ajoutée, en vue de créer de nouvelles activités rémunératrices et d'attirer la population active non employée, en particulier les jeunes. Au vu de la pression démographique élevée de ces 50 dernières années, l'Afrique ne peut satisfaire que 80 % de ses besoins alimentaires, d'où la dégradation de l'insécurité alimentaire.

25. Afin de poursuivre l'objectif de la Déclaration du Millénaire relatif à l'élimination de la pauvreté et de la faim, l'Union africaine a mis en place le PDDAA comme cadre général du NEPAD pour le développement agricole, en faisant fond sur la Déclaration sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique, adoptée à Maputo en 2003. En 2013, l'Union africaine a adopté une stratégie pour maintenir la dynamique du PDDAA et déclaré l'année 2014 l'Année de l'agriculture et de la sécurité alimentaire en Afrique. Dans la Déclaration solennelle sur le cinquantième anniversaire de l'Organisation de l'Unité africaine/Union africaine, en 2013, l'Union africaine s'est engagée à faire de l'agriculture le principal pilier du programme de transformation du continent. Au vingt-quatrième Sommet de l'Union africaine, qui s'est tenu en juin 2014 à Malabo, les participants se sont engagés à doubler d'ici à 2025 la productivité agricole sur le continent et à réduire de moitié les pertes après les récoltes. Au même sommet, le NEPAD a lancé une alliance entre diverses partenaires à l'intention de 6 millions de familles d'agriculteurs grâce à des procédés agricoles climatiquement rationnels au cours des sept prochaines années. Le groupe dit Alliance pour une agriculture africaine climatiquement rationnelle aidera 25 millions d'agriculteurs à renforcer leurs capacités de résistance et à assurer leur sécurité alimentaire d'ici à 2025.

26. L'action menée par l'Afrique sur les plans de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et de la nutrition est appuyée par plusieurs initiatives, y compris le Défi Faim zéro, lancé par le Secrétaire général au cours de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et promu par les 23 organismes des Nations Unies qui constituent l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la

sécurité alimentaire. L'Assemblée générale a également adopté plusieurs résolutions sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition, y compris la résolution 65/178 sur le développement agricole et la sécurité alimentaire.

27. En 2012, les dirigeants du Groupe des Huit ont confirmé leur appui à l'agriculture et à la sécurité alimentaire dans le cadre de l'initiative de L'Aquila sur la sécurité alimentaire mondiale et accepté de mobiliser 20 milliards de dollars sur trois ans. Le Groupe des Vingt s'est employé la même année à améliorer la structure des marchés des produits alimentaires et agricoles et notamment à mieux coordonner les politiques et les échanges d'information, à instaurer une plus grande transparence, à réduire l'instabilité excessive des prix, à éliminer les restrictions à l'exportation et à abolir les taxes sur les denrées alimentaires à des fins humanitaires et non commerciales.

28. Aux fins d'appuyer l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique, quatre programmes spécifiques ont été lancés par des partenaires bilatéraux de développement. La Déclaration de Yokohama de 2013, adoptée à la cinquième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, comporte des engagements précis pour appuyer le développement agricole en Afrique dans le cadre du PDDAA, grâce à l'amélioration des techniques et à la transformation des produits agricoles, au stockage après les récoltes et à l'accès aux marchés ainsi qu'aux engrais et autres intrants, en vue d'obtenir des chaînes de valeurs agricoles plus équilibrées en Afrique et de passer d'une agriculture de subsistance à une agriculture commerciale. Dans le plan d'action de la Déclaration, la cible du PDDAA relative à une croissance de 6 % du secteur agricole en Afrique a été réaffirmée, de façon à doubler la production de riz d'ici à 2018. D'autres exemples comprennent l'initiative alimentaire Feed the Future, menée par les États-Unis, la Facilité alimentaire de l'Union européenne et les initiatives science, technologie et innovations pour promouvoir la sécurité alimentaire, la nutrition et une agriculture durable en Afrique, ainsi que des programmes financés par des organisations non gouvernementales internationales telles que l'initiative « Stop Hunger » d'Oxfam et l'Alliance pour une révolution verte en Afrique, lancée par les Fondations Rockefeller et Bill et Melinda Gates.

29. La coopération Sud-Sud a ouvert ces dernières années de nouvelles possibilités d'un apprentissage mutuel dans le domaine agricole et d'un transfert de technologies modernes. Ces partenariats ont suivi des approches et des schémas différents et porté tour à tour sur la coopération économique, l'agro-industrie, l'agriculture familiale et la recherche et l'innovation scientifiques. Les données tirées de la coopération avec les nouveaux partenaires demeurent cependant fragmentées, hétérogènes et de qualité inégale.

**Engagement pris : parvenir à un taux annuel de croissance de 6 % dans le domaine agricole et allouer 10 % des ressources budgétaires nationales au développement agricole<sup>2</sup>**

30. Conformément à la Déclaration de Maputo, les pays d'Afrique continuent de progresser dans la mise en œuvre des engagements souscrits dans le cadre du PDDAA. Pour ce qui est d'augmenter la productivité agricole de 6 %, 10 pays

---

<sup>2</sup> Déclaration sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique, adoptée à la deuxième session ordinaire de l'Union africaine, qui s'est tenue à Maputo en 2003 (Assembly/AU/Decl. 7(II)).

d'Afrique ont atteint ou dépassé cette cible et 4 pays ont obtenu une augmentation de 5 % à 6 % (voir A/69/161). Le taux de croissance moyen sur le continent en matière de productivité agricole était de 3,6 % de 2003 à 2011, un taux inférieur à la moyenne de 4,7 % obtenue au cours des 20 années précédentes. La croissance est largement attribuée à l'utilisation d'un plus grand nombre de terres et à une main-d'œuvre plus importante, plutôt qu'à des gains de productivité et d'innovations technologiques.

31. Pour ce qui est d'affecter 10 % des recettes du budget de l'État à l'agriculture, 12 pays d'Afrique ont atteint ou dépassé cet objectif, 13 autres se situent entre 5 % et 10 % et même ceux qui n'ont pas atteint l'objectif ont progressé. Les investissements publics sont cependant largement tributaires des mesures prises par les partenaires du développement pour appuyer le secteur agricole au titre de l'aide publique au développement (APD). L'APD consacrée à l'agriculture par les pays membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) est malheureusement passée de 16 %, par rapport aux engagements totaux au titre de l'APD en 1980, à 3 % en 2006. En 2013, la part de l'APD réservée au secteur agricole a dépassé 10 % des engagements totaux des pays au titre de l'APD dans seulement 8 pays d'Afrique et était inférieure à 5 %, dans 29 d'entre eux. Après la crise des prix alimentaires de 2008, la part de l'APD réservée au secteur agricole s'est améliorée pour passer de 1,9 milliard de dollars en 2008 à 3 milliards de dollars en 2011.

32. Dans ce contexte et dans le cadre de l'Initiative de L'Aquila sur la sécurité alimentaire mondiale, les membres du Groupe des Huit ont promis en juillet 2009 d'augmenter sensiblement l'aide à l'agriculture et à la sécurité alimentaire, notamment au moyen d'engagements pluriannuels en matière de ressources. Ils ont accepté en particulier de mobiliser 20 milliards de dollars sur trois ans grâce à une stratégie coordonnée et globale, axée sur le développement d'une agriculture durable, tout en s'attachant résolument à assurer une aide alimentaire d'urgence suffisante. Les annonces de contribution en faveur de l'Initiative se chiffrent pour l'heure à 22,2 milliards de dollars, à l'appui de la sécurité alimentaire en Afrique. Mais sur le total du montant promis, seuls 6,8 milliards de dollars représentent un financement supplémentaire; le reste correspond à des contributions déjà annoncées. Au mois de mars 2013, les décaissements effectifs de fonds à la suite de ces promesses de don et d'initiatives concrètes représentaient 67 % du montant total. D'après le rapport final de l'Initiative de L'Aquila sur la sécurité alimentaire mondiale de 2012, sur les 13 pays donateurs qui se sont engagés en faveur de L'Aquila, 7 (Canada, Espagne, Fédération de Russie, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Suède) ont versé l'intégralité des contributions annoncées.

33. Le Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire est un mécanisme multilatéral pour aider les pays à honorer les engagements pris à Pittsburgh en septembre 2009 par le Groupe des Vingt, l'objectif étant d'accroître les revenus et d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition dans les pays à faible revenu, en stimulant la productivité agricole. Depuis 2010, des contributions d'un montant de 1,5 milliard de dollars ont été annoncées aux guichets de financement publics et privés, et des projets ont été approuvés dans 12 pays d'Afrique. Les pays donateurs ont également promis d'utiliser et de financer le PDDAA comme cadre d'appui au développement agricole de l'Afrique. Le Fonds d'affectation spéciale multidonateurs du Programme, administré par la Banque

mondiale, vise à renforcer les capacités des institutions du PDDAA et à en financer le processus. Le Fonds compte pour l'heure six donateurs, dont la Commission européenne, la France, l'Irlande, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et l'United States Agency for International Development et a déboursé en 2012 un total de 35 millions de dollars sur les 50 millions promis. Les pays de l'OCDE ont également mis en œuvre des réformes majeures en vue de libéraliser les marchés agricoles. Si le montant total de l'aide au secteur agricole n'a pas diminué en valeur nominale au cours de la décennie écoulée, avec une moyenne de 389 milliards de dollars au cours de la période 2009-2011, la part de mesures entraînant des distorsions du marché, comme le soutien des prix et les subventions aux intrants agricoles, a baissé considérablement pour passer de 90 % dans les années 80 à 58 % en 2011. Malgré ces progrès, d'importantes distorsions subsistent.

34. Les nouveaux partenaires de l'Afrique en matière de développement<sup>3</sup>, qui sont des organismes publics ou privés, ont également augmenté leur soutien à la productivité agricole et à la sécurité alimentaire en Afrique, de manière bilatérale, pour la plupart. Ces dernières années, de nouveaux partenaires comme le Brésil, la Chine, l'Inde et la Turquie ont augmenté leurs contributions à la coopération technique et promu de nouveaux investissements dans l'agriculture en Afrique. Les Pays du Groupe BRIC (Brésil, Fédération de Russie, Inde et Chine) ont davantage investi dans les projets agricoles, ce qui a eu une incidence positive sur l'emploi et augmenté la productivité agricole et les exportations. Il n'existe cependant pas d'informations consolidées sur les engagements pris par les partenaires en faveur de l'agriculture africaine. Lorsque des données sur les montants fournis sont disponibles, elles sont généralement fragmentées et de qualité médiocre, la coopération revêtant essentiellement plusieurs formes. La coopération pour le développement agricole du Brésil et de la Chine au Ghana, en Éthiopie, au Mozambique et au Zimbabwe comprend par exemple des modalités d'appui diverses, telles que des subventions, des prêts concessionnels, des accords et investissements commerciaux, une assistance technique ou un échange de données sur les directives en matière de développement agricole, qui se sont avérées fructueuses.

35. Si les mesures susmentionnées adoptées par des pays d'Afrique et leurs partenaires du développement au cours des dernières années ont concouru à l'amélioration des résultats agricoles en Afrique, nombre de difficultés demeurent. Les rendements céréaliers en Afrique continuent d'être parmi les plus faibles au monde. Les terres arables n'ont pas suivi le rythme de la croissance démographique et seules 6 % des terres sont irriguées, ce qui entraîne un grand recours à l'agriculture pluviale et crée une vulnérabilité aux changements climatiques. En outre, les ambitions du continent sur le plan agricole sont contrecarrées par l'absence d'accès aux marchés mondiaux et régionaux.

---

<sup>3</sup> Les informations systématiques disponibles s'agissant des contributions spécifiques des nouveaux partenaires de développement de l'Afrique portant sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition ont principalement trait aux initiatives bilatérales au niveau des projets.

**Engagement pris : amélioration de la sécurité alimentaire grâce à la mise en place de fonds de réserves d'urgence et renforcement des systèmes d'information et d'alerte rapide sur la disponibilité alimentaire**

36. Répondant aux défis des changements climatiques et de la bioénergie, les dirigeants à la Conférence de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale, qui s'est tenue en 2008, ont demandé à la communauté internationale d'accroître l'assistance aux pays en développement et tout particulièrement aux pays les moins avancés et les plus touchés par la hausse des prix des denrées alimentaires, en vue d'améliorer la sécurité alimentaire mondiale, de solliciter une augmentation des investissements dans l'agriculture, une hausse de la productivité agricole et le renforcement du financement correspondant. La Conférence a représenté un tournant dans l'engagement international en faveur de l'appui à la sécurité alimentaire, plusieurs gouvernements ayant annoncé des engagements financiers fermes en faveur des pays les plus touchés par la crise alimentaire mondiale.

37. Dans ce contexte, les pays d'Afrique et leurs partenaires de développement ont entrepris une série d'initiatives pour mieux appuyer la sécurité alimentaire dans la région de l'Afrique; l'Union africaine a notamment lancé la Capacité africaine de gestion des risques en tant qu'organisme spécialisé pour aider les États membres à renforcer leurs capacités en matière de planification, de préparation et d'intervention, face à des phénomènes météorologiques extrêmes et à des catastrophes naturelles, l'objectif étant d'aider les États membres à protéger la sécurité alimentaire de leurs populations vulnérables. Des dispositifs de sécurité ont également été mis en place pour réduire les risques d'insécurité alimentaire. Des réserves stratégiques de céréales se sont avérées utiles, pour aider la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest à mettre en place des systèmes régionaux ciblés de réserves alimentaires d'urgence. Malgré ces efforts, les réserves ne représentent que 17 % de la demande globale de céréales en Amérique subsaharienne.

38. La communauté internationale a appuyé ces efforts au moyen d'initiatives promues par les organismes des Nations Unies et les partenaires de développement qui ont appuyé les systèmes d'information sur la sécurité alimentaire et la nutrition aux niveaux national et régional. À la suite de la conférence de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale, l'Initiative sur la flambée des prix des aliments de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a continué de s'étendre, portant principalement sur les petits exploitants pour accroître la production alimentaire, grâce à des semences améliorées et à de meilleurs engrais.

39. Si la période de contributions en faveur de l'Initiative de L'Aquila sur la sécurité alimentaire mondiale s'est achevée, il est tout aussi urgent aujourd'hui de parvenir à une sécurité alimentaire mondiale viable à grande échelle que cela l'était en 2009. En partie conscient de ce problème, le Groupe des Huit a lancé en 2012 la Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition, qui vise à arracher 50 millions de personnes à la pauvreté en 10 ans et à résoudre l'insécurité alimentaire et la sous-nutrition grâce à une approche plus coordonnée au niveau des pays en Afrique. La Nouvelle Alliance incarne une volonté commune de demander : a) aux dirigeants africains de mettre en œuvre des politiques et des plans nationaux efficaces en vue d'assurer la sécurité alimentaire; b) aux partenaires du secteur privé d'accroître les investissements lorsque les conditions sont réunies; et c) aux

partenaires du développement (pays du Groupe des Huit) de déployer des efforts pour accroître le potentiel de l'Afrique en vue d'une croissance agricole rapide et durable. La Nouvelle Alliance a appuyé une série de mesures de facilitation dans nombre de pays, qui ciblent particulièrement les petits exploitants agricoles et les femmes.

40. Face au problème de l'insécurité, les pays d'Afrique ont adopté diverses stratégies pour se prémunir contre les pénuries alimentaires et protéger les couches les plus vulnérables de la population : ils ont notamment constitué des réserves de céréales stratégiques, mis en place des programmes de protection sociale et aboli les taxes sur les importations alimentaires.

41. S'agissant du problème de l'instabilité des prix des denrées alimentaires, les ministres de l'agriculture du Groupe des Vingt sont convenus en 2011 d'un plan d'action pour y remédier, y compris un large éventail de mesures pour relancer la croissance et renforcer la capacité de résistance du secteur agricole, en consacrant une attention particulière aux petits exploitants. Ces mesures comprennent le renforcement des capacités d'approvisionnement alimentaire ainsi que des systèmes de recherche et d'innovation agricoles, en particulier sur le riz et la production rizicole, et l'instauration d'un environnement propice à l'accroissement des investissements publics et privés dans l'agriculture. Des mesures importantes ont été prises depuis 2011, y compris le lancement de : a) l'initiative internationale de recherche pour l'amélioration du blé; b) l'initiative mondiale de surveillance agricole du Groupe d'observation sur la terre; et c) le Système d'information sur les marchés agricoles, qui vise à élaborer des systèmes d'alerte rapide lorsque des crises alimentaires se profilent à l'horizon dans le monde, grâce à la mise en place d'un cadre de surveillance au niveau national des données, de la production, de la demande, des prix, des échanges commerciaux et des réserves.

42. Malgré ces initiatives, l'Afrique n'est toujours pas en voie de réaliser l'objectif 1 (réduire la faim) du Millénaire pour le développement. D'après les données du dernier rapport en la matière, la proportion de personnes vivant dans une pauvreté extrême en Afrique est passée de 56 % en 1990 à 48 % en 2013. De même, la proportion de personnes sous-alimentées en Afrique a baissé légèrement pour passer de 33 % à 25 % au cours de la période correspondante. La prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans est passée de 29 % en 1990 à 21 % en 2013. Bien que la plupart des pays d'Afrique ne soient pas à même d'atteindre les objectifs d'ici à 2015, la FAO a reconnu que 12 pays d'Afrique avaient réussi à accomplir l'objectif 1 (réduire la faim), comme suit : Algérie, Angola, Bénin, Cameroun, Djibouti, Ghana, Malawi, Maroc, Niger, Nigéria, Sao Tomé-et-Principe et Togo.

43. Les mesures prises à l'échelle nationale ne suffisent pas à elles seules et doivent s'accompagner d'une stratégie sous-régionale coordonnée afin de lutter efficacement contre des pénuries alimentaires endémiques. Par exemple, la sécheresse en 2011 dans la Corne de l'Afrique a touché quelque 13 millions de personnes à Djibouti, en Éthiopie, au Kenya, en Ouganda et en Somalie. Alors que certaines zones dans ces pays et d'autres régions ont connu des récoltes exceptionnelles, ces stocks alimentaires excédentaires n'ont pas pu être intégrés dans les chaînes de distribution des pays touchés, du fait de mauvaises infrastructures et de restrictions frontalières tracassières.

**Engagement pris : appuyer les contextes politiques et étendre la nutrition aux niveaux national, régional et continental**

44. Les pays d'Afrique et leurs partenaires de développement ont consolidé leurs engagements en faveur de l'appui à l'intégration de la nutrition dans leurs interventions. Le programme de sécurité alimentaire et de nutrition de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD représente un progrès majeur sur le plan de l'amélioration de la sécurité alimentaire et de l'impact nutritionnel des plans d'investissement agricoles du PDDAA, grâce à la promotion d'une approche multisectorielle. Les stratégies de l'Union africaine et du NEPAD pour la période 2014-2017 comprennent un appui à la nutrition. L'accent croissant mis sur la nutrition au cours des initiatives de sécurité alimentaire correspond à une tendance analogue au sein de la communauté internationale et de plusieurs organisations bilatérales et multilatérales, qui jouent par conséquent un rôle décisif dans l'approche multidimensionnelle à la nutrition, avec l'inclusion non seulement de nouvelles politiques mais aussi d'une mobilisation massive.

45. Bien que ces engagements ne soient pas facilement quantifiables, nombre de plans d'investissement dans l'agriculture et la sécurité alimentaire nationales, dans le cadre du PDDAA, comportent des objectifs nutritionnels; la plupart d'entre eux pâtissent néanmoins de l'absence de mesures concrètes qui permettraient de veiller à la sécurité nutritionnelle et porteraient davantage sur les denrées disponibles et l'élimination de la faim. Le NEPAD a pris l'initiative de renforcer ses capacités d'agir, grâce à la formulation et l'application de plans nationaux et à l'intégration de la question de la nutrition dans nombre d'ateliers et d'initiatives analogues en matière de mobilisation pour sensibiliser le public à l'importance d'inclure des éléments nutritionnels dans les politiques, stratégies et programmes de sécurité alimentaire en Afrique. Des documents de pays sur la nutrition ont également été établis et adoptés par les États Membres : ils résument la situation nutritionnelle de chacun des pays d'Afrique, recensent les principales politiques et programmes mis en œuvre et proposent des plans d'action permettant d'intégrer la nutrition aux plans nationaux d'investissement dans l'agriculture et la sécurité alimentaire.

46. L'action visant à intégrer la nutrition aux politiques et initiatives en matière de sécurité alimentaire n'en est qu'à son premier stade et rares sont les informations disponibles quant aux résultats obtenus, aux difficultés rencontrées et aux possibilités qui se présentent. Si des informations sur la nutrition et les besoins en micronutriments au niveau des pays sont disponibles et servent à appuyer la planification stratégique, on en sait encore très peu sur l'allocation globale des ressources aux activités nutritionnelles sur les plans national, régional et international.

47. Dans le cadre de son action visant à appuyer la nutrition en Afrique et en collaboration avec le Programme alimentaire mondial (PAM), la Banque mondiale et le Partenariat pour le développement de l'enfant, le NEPAD a lancé des programmes d'horticulture vivrière locale pour les repas scolaires dans le cadre du PDDAA : ces programmes établissent un lien entre ces repas et le développement de l'agriculture locale et améliorent ainsi l'allocation des ressources en vue de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et le développement de l'enfant. D'autres initiatives du NEPAD en matière de nutrition comprennent le Programme en faveur des orphelins et des enfants vulnérables; le lancement de la « Semaine mondiale d'allaitement au sein » en Afrique du Sud; et la formulation d'une analyste pilote

sur l'Égypte, l'Éthiopie, l'Ouganda et le Swaziland pour mesurer le coût de la faim en Afrique, notamment la sous-alimentation des enfants.

48. À une échelle plus globale, l'initiative Renforcer la nutrition, lancée en avril 2010 à la réunion annuelle de la Banque mondiale et du Fonds monétaire mondial et avalisée par plus de 100 entités, y compris des gouvernements, des organismes de recherche, des agences de coopération au développement, des institutions des Nations Unies et des organisations non gouvernementales encourage l'inscription de la nutrition à l'ordre du jour mondial en matière de sécurité alimentaire à l'échelle de la planète. À l'heure qu'il est, 34 pays d'Afrique participent au mouvement, qui consiste en une action collective de la part des gouvernements, de la société civile, de l'ONU, des donateurs, des entreprises et des chercheurs, en vue d'améliorer la nutrition, au sein duquel les dirigeants nationaux hiérarchisent les priorités afin de combattre la malnutrition en mettant les bonnes politiques en place, collaborent avec les partenaires pour appliquer des programmes dotés d'objectifs communs en matière de nutrition et mobilisent des ressources pour renforcer la nutrition, en se concentrant particulièrement sur l'autonomisation des femmes. Le NEPAD appuie l'inclusion des pays d'Afrique parmi ceux qui soutiennent l'initiative Renforcer la nutrition, afin qu'une action soit menée pour intensifier les activités prévues en matière de nutrition et mobiliser des ressources encore plus importantes.

## **B. Financement du développement**

49. Le Consensus de Monterrey, adopté lors de la Conférence internationale sur le financement du développement, offre un cadre général pour le financement du développement, y compris les objectifs arrêtés au niveau international. Y sont énumérés plusieurs éléments, essentiels au financement du développement : a) la mobilisation de ressources financières nationales au service du développement; b) la mobilisation d'investissements étrangers directs et d'autres flux privés internationaux; c) le commerce international en tant que moteur du développement<sup>4</sup>; d) le renforcement de la coopération financière et technique internationale au service du développement; e) la dette extérieure; f) le renforcement de la cohérence des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux au service du développement, y compris les efforts nationaux et internationaux en la matière. Dans le Consensus, les dirigeants du monde entier invitaient instamment les pays de l'OCDE à prendre des mesures concrètes pour atteindre les objectifs consistant à consacrer 0,7 % de leur produit national brut (PNB) à l'aide publique au développement en faveur des pays en développement et à affecter une part de 0,15 % à 0,20 % de leur PNB aux pays les moins avancés. Ils préconisaient aussi l'application intégrale de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Ces engagements ont de nouveau été réaffirmés lors de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, tenue à Doha en 2008.

---

<sup>4</sup> Bien que le rôle du commerce international en tant que moteur du développement soit l'un des six principaux domaines d'action et piliers du processus de financement du développement, compte tenu en particulier de l'importance croissante de l'aide au commerce, il a été décidé que cette question, y compris l'aide au commerce, serait traitée dans le prochain rapport d'examen biennal.

50. Les partenaires de développement ont pris d'importants engagements dans ces six domaines. En 2005, les pays du Groupe des Huit se sont engagés à doubler d'ici à 2010 l'aide au développement en faveur de l'Afrique et, dans le cadre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale, à ce que trois institutions multilatérales<sup>5</sup> annulent la totalité des créances des PPTTE qui remplissaient les conditions requises. Dans la Déclaration conjointe Groupe des Huit/Afrique de 2011, les dirigeants du Groupe des Huit ont réaffirmé qu'il importait de préserver la soutenabilité de la dette des pays africains. En 2012, l'Assemblée générale a adopté une résolution dans laquelle elle insistait sur l'importance de l'octroi de prêts et de la souscription d'emprunts responsables (voir résolution 67/198).

51. Dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, les dirigeants du monde entier ont demandé que soit menée une réflexion renouvelée sur la façon de mobiliser comme il convient le financement indispensable au développement, en particulier dans le contexte de l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 et des objectifs de développement durable.

52. Ces dernières décennies, l'aide publique au développement a joué un rôle essentiel pour aider à accélérer la croissance économique des pays d'Afrique et d'autres pays à faible revenu et à sortir leur population de l'extrême pauvreté, et devrait demeurer une source essentielle de financement du développement, en particulier pour les pays les plus pauvres et ceux en situation de conflit ou d'après conflit, qui ont un accès limité, voire inexistant, aux marchés de capitaux. La baisse de l'aide publique au développement à l'échelon mondial en 2011 et 2012, notamment en raison de la crise de la zone euro, a soulevé d'importantes questions concernant la fiabilité de cette aide à l'avenir.

53. Dans le même temps, le cadre mondial du financement du développement a connu d'importantes transformations, dont une forte augmentation du nombre d'intervenants (bilatéraux et multilatéraux, publics et privés) et la mise en place de modalités financières nouvelles et innovantes. En particulier, la coopération Sud-Sud est devenue plus importante ces dernières années, gagnant à la fois en ampleur et en portée.

54. L'Afrique doit parvenir à renforcer la mobilisation des ressources nationales tout en adoptant des politiques appropriées et en créant des institutions crédibles chargées de mobiliser des ressources supplémentaires auprès de sources publiques et privées externes.

**Engagement pris : prendre des mesures concrètes pour atteindre l'objectif consistant à consacrer 0,7 % du produit national brut à l'aide publique au développement en faveur des pays en développement et veiller à ce que l'aide publique au développement soit utilisée efficacement au service des buts et objectifs en matière de développement**

55. Les chiffres préliminaires de l'OCDE montrent que l'aide publique au développement a augmenté de 6,1 % en 2013, pour atteindre 134,8 milliards de dollars, à la suite d'une baisse en 2011 et en 2012, causée par les mesures d'austérité auxquelles devaient faire face les donateurs du Comité d'aide au

<sup>5</sup> L'Association internationale de développement de la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et le Fonds africain de développement.

développement. Ces apports représentaient environ 0,30 % du revenu national brut cumulé des membres du Comité, bien loin de l'objectif de 0,7 % qui avait été fixé. Toutefois, certains pays, dont le Danemark, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas et la Suède, continuent de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement. Il faut aussi noter que, d'après les données préliminaires, l'aide en faveur de l'Afrique s'est élevée à 50 milliards de dollars environ ces trois dernières années, soit près de 11 milliards de dollars de moins que le niveau qui devait être atteint en 2010 en application des engagements pris par le Groupe des Huit en 2005. Le rapport sur la responsabilité, publié par ledit groupe lors du sommet qu'il a tenu en 2013, considérait comme tout juste satisfaisante la performance des donateurs à cet égard.

56. Bien que l'Afrique reçoive la plus grande part de l'aide totale allouée par le Comité d'aide au développement de l'OCDE, cette part est restée relativement constante ces trois dernières années (en moyenne 37 %), ce qui indique que, malgré les engagements qu'ils ont pris, les donateurs n'accordent pas la priorité à l'Afrique dans l'allocation de l'aide. Vu le rôle important joué par l'aide dans les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement sur le continent, cette situation est préoccupante.

57. Ces 10 dernières années, un groupe diversifié de nouveaux partenaires, dont l'Arabie saoudite, le groupe BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud), la République de Corée et la Turquie, a joué un rôle de premier plan dans le domaine de l'aide. La coopération Sud-Sud est devenue une source complémentaire de financement du développement de plus en plus importante. Globalement, en 2011, on estimait que le montant des flux d'aide libérale en provenance des économies émergentes à l'intention des pays à faible revenu représentait entre 12 milliards et 15 milliards de dollars par an, soit environ 10 % du montant de l'aide fournie par les pays du Comité d'aide au développement de l'OCDE. La Chine, qui contribue pour environ la moitié du total de l'aide versée par les pays du groupe BRICS, a augmenté à raison de 25 % à 30 % par an ses dons au titre de l'assistance technique, qui ont atteint 67 milliards de dollars, et dont 40 % environ vont aux pays d'Afrique subsaharienne.

58. Les pays africains et leurs partenaires de développement continuent de s'acquitter de leurs engagements en matière de renforcement de l'efficacité de l'aide, en application de la Déclaration de Paris, du Programme d'action d'Accra et du Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement. Bien que des progrès aient été accomplis dans certains domaines, comme le renforcement du rôle joué par les bénéficiaires dans le développement et l'abandon de l'aide liée, des problèmes subsistent. De manière générale, les progrès accomplis en matière d'efficacité de l'aide n'ont pas été suffisants et la plupart des objectifs énoncés dans la Déclaration de Paris n'ont pas été atteints.

59. Dans un rapport de 2014 sur la mise en œuvre des engagements souscrits à Busan (République de Corée), l'OCDE et le Programme des Nations Unies pour le développement ont constaté qu'en dépit des problèmes causés par la crise financière mondiale, la volonté de renforcer l'efficacité de l'aide était restée forte. Ils ont relevé que les progrès vers l'abandon de l'aide liée se poursuivaient et que la part de ce type d'aide dans les montants versés par les pays membres du Comité d'aide au développement avait augmenté, passant de 77 % en 2010 à 79 % en 2012.

60. La part de l'aide non liée versée aux pays africains n'a que peu augmenté, passant de 84 % à 85 % en moyenne entre 2010 et 2012. Les pays les moins avancés du continent ont bénéficié d'une hausse plus importante de ce type d'aide, qui représentait 86 % des versements en 2010 et 90 % en 2012. La prévisibilité s'est également améliorée. Ainsi, les pays ayant présenté des rapports dans le contexte du cadre mondial de suivi en 2013 ont versé dans les temps (soit au cours de l'exercice prévu) 84 % des contributions annoncées.

61. Bien que le rôle de l'aide publique au développement en Afrique soit moins important aujourd'hui qu'il ne l'était au moment de l'adoption du Consensus de Monterrey, l'évolution récente des flux d'aide, notamment pour ce qui est du volume, de la répartition entre les pays et de la prévisibilité, est préoccupante. En outre, la question de l'efficacité de l'aide, en particulier sa transparence, reste problématique dans les pays en développement, en ce qu'il est difficile d'obtenir les informations à jour qui sont nécessaires pour planifier et gérer ces ressources efficacement. Ce manque d'informations ne fait que compliquer encore le processus par lequel les citoyens peuvent demander à leurs gouvernements de rendre compte de l'utilisation des deniers publics. L'Initiative internationale pour la transparence de l'aide est une initiative volontaire et multipartite qui a permis de rassembler les donateurs, les pays bénéficiaires, les organisations de la société civile et d'autres experts dans le but d'accroître la transparence de l'aide, du développement et des ressources humanitaires.

**Engagement pris : adopter vigoureusement et rapidement des mesures d'allègement de la dette appropriées, et notamment assurer la mise en œuvre intégrale, rapide et efficace de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés**

62. L'Initiative en faveur des PPTE et l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale ont énormément progressé. En outre, le Fonds de désendettement de la Banque mondiale a permis à ces pays de rembourser leurs dettes commerciales à des conditions très avantageuses. Dans le cadre de l'approche d'Évian, les partenaires de développement ont appuyé les efforts déployés par les pays africains qui ne font pas partie du groupe des PPTE dans le but de gérer leurs problèmes de dette, y compris grâce à des annulations partielles. Parmi les 33 pays africains admis ou pouvant être admis à bénéficier de l'Initiative en faveur des PPTE, 29 ont atteint le point d'achèvement et obtenu un allègement irrévocable de leur dette au titre de cette initiative et l'annulation de la totalité de leur dette au titre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale. À la fin de 2012, le montant total des efforts d'allègement de la dette en faveur des pays pauvres très endettés d'Afrique s'élevait à 105 milliards de dollars en valeur nominale. Plus de 5,5 milliards de dollars de la dette commerciale extérieure de 15 PPTE africains, qui n'est pas couverte par l'Initiative, ont aussi été annulés dans le cadre du Fonds de désendettement. Grâce à ces mesures, le montant des versements au titre du service de la dette exprimé en pourcentage des exportations a chuté, tombant de 11,5 % en 2000 à 4,5 % en 2012.

63. Il reste néanmoins plusieurs problèmes. Les quatre pays africains (Érythrée, Somalie, Soudan et Tchad) qui ne satisfont pas encore aux critères établis pour obtenir l'allègement total de leur dette doivent poursuivre leurs efforts sur le plan interne et continuer de bénéficier de l'appui de la communauté internationale. Il reste aussi à assurer la participation à l'Initiative en faveur des PPTE des créanciers privés et des donateurs bilatéraux qui ne font pas partie du Club de Paris. En outre,

l'encours total de la dette extérieure africaine a augmenté de 70 % par rapport à 2006, phase la plus importante des deux initiatives, et atteint 331 milliards de dollars en 2012, la plupart de cette accumulation étant due aux dettes commerciales. Trente des pays africains ayant achevé le processus prévu par l'Initiative en faveur des PPTE ont donc vu la soutenabilité de leur dette se détériorer, le surendettement représentant un risque modéré pour 15 d'entre eux et un risque élevé pour 4 d'entre eux. Si l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale ont contribué à réduire l'encours important de la dette de nombreux pays africains, la communauté internationale ne dispose toujours d'aucune procédure internationale de faillite permettant la restructuration de la dette souveraine des pays à faible revenu. Cette situation risque d'avoir de graves répercussions sur le coût et la rapidité du règlement du problème de la dette à l'avenir, en particulier au vu de l'évolution actuelle de la soutenabilité de la dette des pays d'Afrique à faible revenu. En outre, la diversification des sources de financement international a rendu la gestion de la dette internationale de ces pays d'autant plus complexe et difficile.

**Engagement pris : accroître les recettes fiscales en modernisant les systèmes fiscaux, en améliorant le recouvrement de l'impôt et en élargissant l'assiette, et en luttant vigoureusement contre la fraude fiscale; promouvoir la coopération internationale en matière fiscale; intensifier les efforts nationaux et multilatéraux visant à lutter contre la fuite des capitaux**

64. Les gouvernements africains se sont engagés à accroître leurs recettes publiques et à lutter contre les flux financiers illicites (question abordée dans la partie du rapport relative à la bonne gouvernance). Dans le cadre du volet sur la mobilisation des ressources nationales du Plan d'action pluriannuel pour le développement du Groupe des Vingt, adopté à Séoul en 2010, les pays se sont engagés à appuyer la mise en place de systèmes fiscaux plus efficaces et les efforts visant à éviter l'érosion de l'assiette d'imposition.

65. De nombreux pays africains ont amélioré l'efficacité et l'efficacités de leurs activités de mobilisation des recettes en élargissant l'assiette fiscale et en créant des administrations fiscales indépendantes. Ils ont pour la plupart mis en place des taxes sur la valeur ajoutée et plusieurs ont adopté des lois concernant les prix de transfert. Vingt-quatre pays riches en ressources ont adhéré à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives, qui vise à garantir une meilleure gouvernance grâce à la vérification et à la publication intégrale des paiements et recettes de ces industries. Le Forum africain sur l'administration fiscale, qui compte 36 pays membres, a créé une plateforme visant à aider les administrations fiscales des États d'Afrique à partager leurs bonnes pratiques, à fixer des priorités en matière fiscale et à renforcer la légitimité de l'impôt.

66. Les efforts déployés en matière fiscale à l'échelle internationale se sont également intensifiés. Le Groupe de travail de l'OCDE sur la fiscalité et le développement fournit un appui aux pays en développement pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales et mettre en place de façon plus efficace des régimes de prix de transfert. Le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales compte désormais 17 pays africains. Associés aux mesures visant à encourager l'échange d'informations fiscales, le Forum mondial sur les prix de transfert a publié le *Manuel des Nations Unies sur les prix de transfert à l'intention des pays en développement* qui fournit des directives sur les

aspects politiques et administratifs liés à l'application de l'analyse des prix de transfert aux opérations des entreprises multinationales.

67. Depuis la Conférence de Monterrey, les recettes fiscales de l'Afrique ont presque quadruplé et se chiffrent à plus de 570 milliards de dollars en 2013, ce qui représente plus de 10 fois le montant de l'aide au développement. Tous les groupes de pays ont progressé dans ce domaine, avec une hausse plus importante dans les pays riches en ressources. Le montant total des recettes publiques, exprimé en pourcentage du PIB, compte non tenu des dons, est passé de 24,2 % en 2002 à près de 33 % en 2008, grâce à la hausse des cours des produits de base. La crise économique mondiale a provoqué une forte baisse en 2009, qui a été partiellement compensée depuis. Les recettes publiques ont perdu 2 points de pourcentage et se sont établies à 26,7 % du PIB en 2013, mais cette diminution était imputable principalement aux gros exportateurs de pétrole.

68. Malgré les progrès importants accomplis dans la mobilisation de ressources intérieures, il subsiste un écart important entre l'Afrique et les pays développés. Par rapport à ces derniers, les pays africains ont, pour la plupart, une assiette fiscale moins large et comptent un grand nombre d'entreprises opérant dans le secteur non structuré et ne payant donc pas d'impôts. Dans de nombreux pays, les formalités bureaucratiques poussent souvent les petites entreprises à opérer dans ce secteur. En outre, l'élargissement des accords de libre-échange et la concurrence fiscale visant à attirer les investissements étrangers ont eu pour conséquence de réduire encore l'assiette fiscale de nombreux pays. De ce fait, les entreprises qui opèrent dans le secteur structuré finissent par assumer tout le poids de l'impôt, à des taux parmi les plus élevés au monde. De plus, les flux financiers illicites entravent la capacité de nombreux pays de mobiliser les ressources intérieures au service du développement.

**Engagement pris : créer, aux niveaux national et international, le cadre permettant de favoriser l'acheminement de flux d'investissements directs et redoubler d'efforts pour aider les pays en développement à attirer des capitaux privés et des investissements étrangers directs**

69. Les dirigeants africains se sont engagés à encourager et stimuler les flux de capitaux privés dans le cadre d'une stratégie à long terme visant à combler le déficit de ressources du continent. De nombreux pays ont pris des mesures d'incitation dans le but d'attirer les investissements étrangers directs. En tout, plus de 1 300 traités d'investissement bilatéraux et autres accords internationaux d'investissement ont été signés dans le but de protéger les investisseurs étrangers. Selon le rapport de la Banque mondiale *Doing Business 2014*, 31 des 47 gouvernements d'Afrique subsaharienne ont mis en œuvre au moins une réforme réglementaire pendant la période 2012-2013 et, sur les 20 pays ayant fait le plus de progrès pour se rapprocher de la meilleure performance économique depuis 2009, 9 se trouvent en Afrique.

70. L'amélioration des cadres macroéconomiques et réglementaires a rendu la région plus attrayante aux yeux des investisseurs internationaux, ce qui a été un facteur déterminant dans la mobilisation d'investissements étrangers. D'après la CNUCED, les flux d'investissements étrangers directs à destination de l'Afrique ont augmenté de 4 % en 2013 et s'élèvent à 57 milliards de dollars. Bien que ces investissements, considérés à l'échelle mondiale, soient modestes, ils ont d'importantes répercussions. Ils représentaient plus de 20 % du montant total des investissements réalisés dans plus d'un tiers des pays africains et ont contribué à

augmenter le taux d'investissement de près de 4 points de pourcentage depuis la fin des années 90. Si les industries extractives étaient auparavant les principales bénéficiaires, le secteur manufacturier et les services représentent désormais environ les deux tiers de la valeur des nouveaux projets d'investissements étrangers directs annoncés en 2013. Des entreprises informatiques ont aussi commencé à investir dans l'innovation en Afrique. Des estimations de la Banque africaine de développement établies sur la base d'un échantillon de 34 pays pour la période 2004-2008 montrent que les investissements étrangers directs ont sur l'épargne et les investissements un effet de 5 à 7 fois plus important que l'aide publique au développement. Les prévisions selon lesquelles une croissance économique soutenue devrait se poursuivre et la classe moyenne s'élargir ne font qu'accroître l'intérêt des investisseurs pour l'Afrique.

71. Les flux de portefeuille vers l'Afrique subsaharienne, qui avaient diminué au cours de la crise mondiale, ont retrouvé leurs niveaux de 2007 en 2009-2010, stimulés par la création de plusieurs fonds de capital-investissement axés sur le continent. Après un ralentissement causé par la crise de la zone euro en 2011, ils ont de nouveau augmenté et atteint près de 10 milliards de dollars en 2013. Si, traditionnellement, l'Afrique du Sud et le Nigéria ont toujours été les principaux bénéficiaires de ces flux, ces dernières années, plusieurs autres pays ont reçu des investissements de plus 500 millions de dollars par an.

72. Les gouvernements africains ont élargi leurs sources de financement en faisant appel aux marchés obligataires internationaux. Outre l'Afrique du Sud, qui a pénétré ce marché depuis longtemps, 16 autres pays africains ont émis des obligations souveraines ces trois dernières années. La plupart de ces émissions ont été souscrites, ce qui a permis à certains pays d'émettre de nouvelles obligations. On estime qu'en 2013, l'Afrique a reçu des apports nets de 10 milliards de dollars grâce à l'émission d'euro-obligations. Toutefois, les gros apports de capitaux privés risquent de compliquer la gestion de la dette nationale et d'accroître le risque de défaillance.

73. Les pays en développement participent de plus en plus aux chaînes de valeur mondiales pour tirer parti de la valeur ajoutée générée par les investissements (la part de ces pays dans le commerce mondial en valeur ajoutée est passée de 20 % en 1990 à plus de 40 % en 2014), mais, sauf pour ce qui est des exportations de ressources naturelles, l'Afrique a encore du mal à y participer et ne contribue à la chaîne de valeur mondiale qu'à hauteur de 6 %. Face à ce constat, l'Union africaine a déclaré que l'industrialisation, associée au développement des infrastructures, était l'un des principaux piliers du programme de transformation de l'Afrique. Dans le Programme d'action de Dakar, adopté lors du Sommet de Dakar sur le financement des infrastructures en Afrique, tenu au Sénégal le 15 juin 2014, les participants ont souligné qu'il fallait absolument développer les infrastructures nationales et régionales pour permettre au continent d'atteindre ses objectifs de croissance à plus long terme.

### **C. Durabilité environnementale et changements climatiques**

74. L'Afrique progresse dans la réalisation de l'Objectif du millénaire pour le développement 7, mais la durabilité environnementale demeure généralement encore hors d'atteinte et les progrès sont mitigés. L'Afrique parvient assez bien à limiter les émissions de dioxyde de carbone et elle a réduit sa consommation de substances qui

appauvrissent la couche d'ozone, mais le couvert forestier diminue et le continent reste encore très loin des objectifs retenus pour l'eau et l'assainissement. En dehors de l'objectif 7, l'Afrique connaît de sérieuses difficultés environnementales, telles que le déboisement, l'érosion des sols, la désertification, la dégradation des terres, la perte de biodiversité, l'appauvrissement des stocks de poissons et les effets des changements climatiques. En même temps ces difficultés représentent autant de possibilités de changement. La notion d'économie verte est largement acceptée en Afrique mais nécessitera un soutien important des partenaires de développement, notamment par la mobilisation de nouvelles ressources financières publiques et privées et par le transfert de technologie.

75. Dans le document issu de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, les dirigeants du monde entier ont reconnu l'importance des trois conventions de Rio pour la réalisation du développement durable et à ce sujet ils ont engagé toutes les parties à honorer intégralement leurs engagements en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Convention sur la diversité biologique et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique. Ils ont abordé aussi un certain nombre de préoccupations relatives au pilier environnemental et ont souligné combien il importait d'intégrer de façon équilibrée les trois piliers du développement durable – économique, social et environnemental. En outre, ils ont solennellement réaffirmé tous les principes de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, en particulier le principe des responsabilités communes mais différenciées.

#### **Engagement : intégrer la durabilité environnementale dans la planification du développement**

76. Les pays africains se sont engagés à intégrer la durabilité environnementale dans la planification du développement, dès 1992, lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement<sup>6</sup>, engagement réaffirmé dans le document issu du Sommet mondial sur le développement durable, tenu en 2002, dans la Déclaration du millénaire et dans le document issu du Sommet mondial de 2005.

77. Au niveau national, les pays africains ont intégré dans leur plan de développement et dans leurs plans sectoriels nationaux une politique de durabilité environnementale favorable aux pauvres. La moitié environ des pays africains a bien atteint l'objectif consistant à protéger au moins 10 % de leurs zones terrestres et marines, contre 20 pays seulement en 1990. Au total 53 pays africains ont défini des stratégies nationales et des plans d'action pour la protection de la biodiversité, et deux tiers de ces pays ont mis au point ou appliquent des programmes nationaux de protection des forêts. En outre, en 2013, 31 PMA africains ont défini des programmes nationaux d'adaptation et 21 de ces pays mettent en œuvre des projets d'adaptation aux changements climatiques. Si on est bien passé au stade de la réalisation de certaines de ces stratégies et plans d'action nationaux de défense de la biodiversité et des programmes d'action pour l'adaptation aux changements

<sup>6</sup> Le Principe 7 de la Déclaration sur l'environnement et le développement énonce que « pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement et ne peut être considérée isolément ».

climatiques, la mise en œuvre demeure fragile dans la plupart des pays et l'efficacité est limitée. Les progrès sont en effet ralentis par l'insuffisance des capacités institutionnelles, la mauvaise qualité des données et le faible degré de priorité accordée à cette entreprise, sans parler du fait que généralement les ministères de l'environnement n'ont qu'une influence politique et des ressources budgétaires limitées.

78. Au niveau régional, l'agence du NEPAD a continué à soutenir l'élaboration de plans d'action environnementale sous-régionaux et l'application des grands programmes régionaux consignés dans le Plan d'action de l'Union africaine et du NEPAD pour l'environnement et en particulier les programmes de lutte contre la dégradation des terres, la désertification et la sécheresse, de conservation des terres humides africaines et d'amélioration de la gestion transfrontière des eaux et des ressources naturelles. En collaboration avec la Commission de l'Union africaine et de la Communauté des États sahélo-sahariens, l'agence du NEPAD aide à réaliser la Muraille verte pour le Sahara et le Sahel, dans le but d'enrayer la progression du désert dans 11 pays africains en restaurant d'ici à 2005 la viabilité des écosystèmes et des systèmes de production ruraux.

79. Alors que les gouvernements africains ont pris l'initiative de formuler et d'appliquer des stratégies nationales et régionales de développement durable, une aide internationale demeure indispensable. Ces dernières années, l'aide apportée par les partenaires de développement à la protection générale de l'environnement en Afrique a augmenté. Depuis 1991, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a soutenu plus de 872 projets en Afrique, dont la valeur se chiffre à 2,3 milliards de dollars. D'autres initiatives ont également aidé à mobiliser un soutien important. L'Initiative TerrAfrica, qui est un partenariat international lancé en 2005 par le NEPAD et par la Banque africaine de développement, a mobilisé 1,2 milliard de dollars pour améliorer la gestion durable des terres et de l'eau dans 24 pays. Le Fonds pour la forêt du bassin du Congo a approuvé le financement de plus de 41 projets dans cinq pays.

80. Pourtant, en moyenne les gouvernements africains affectent moins de 3 % de leur budget à leur ministère de l'environnement et l'action en faveur de l'environnement représente moins de 2 % de l'APD totale versée à l'Afrique. En outre, les contraintes pesant sur le transfert de technologie sont complexes et les problèmes liés au régime de la propriété intellectuelle demeurent pour l'essentiel non résolus. Le manque de capacités et de savoir-faire indispensables pour adapter et utiliser les technologies reste un obstacle majeur. Il faudra remédier à toutes ces difficultés pour que le présent engagement soit pleinement honoré.

#### **Engagement : atténuer les changements climatiques en réduisant les gaz à effet de serre**

81. Les changements climatiques compromettent le développement économique, social et environnemental de l'Afrique. Le cinquième rapport d'évaluation du Groupe intergouvernemental d'experts de l'évolution du climat (GIEC) présente des preuves solides d'un réchauffement appréciable en Afrique au cours des 50 à 100 dernières années; ce réchauffement comporte des effets évidents sur la santé, les moyens d'existence et la sécurité alimentaire des Africains. Il pose au continent africain de considérables problèmes sanitaires et économiques, notamment du fait de la rareté grandissante de l'eau et de la propagation de maladies sensibles aux

conditions météorologiques et du fait d'une réduction des rendements des cultures et de la productivité de l'élevage. Les événements météorologiques extrêmes, en particulier les sécheresses, les inondations et les vagues de chaleur, deviendraient plus fréquents et on estime que les diminutions de rendement des cultures atteindraient 22 % en Afrique subsaharienne, ce qui rendrait plus fréquentes encore les mauvaises récoltes.

82. Le Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui en 2013 comptait 192 parties, est l'instrument qui consacre le principal engagement mondial en faveur d'une atténuation des effets des changements climatiques. Dans le cadre du Protocole de Kyoto, de nombreux pays développés se sont également engagés à limiter ou réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Au cours de la première période d'engagement du Protocole, 37 pays industrialisés, parmi lesquels les 15 États de l'Union européenne d'alors, se sont engagés à réduire, en 2012 au plus tard, leurs émissions de gaz à effet de serre pour les ramener à un niveau en moyenne inférieur de 5 % à leur niveau de 1990. Au cours de la deuxième période d'engagement, les pays développés se sont engagés à réduire leurs émissions pour les ramener à 18 % au moins en dessous de leur niveau de 1990 pendant la période de huit ans allant de 2013 à 2020.

83. Dans le document issu de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, les dirigeants du monde entier ont noté avec préoccupation l'écart important entre d'une part les engagements pris en matière d'atténuation des effets des changements climatiques, sous forme d'une réduction des émissions annuelles mondiales de gaz à effet de serre en 2020 au plus tard, et d'autre part les trajectoires d'évolution des émissions totales compatibles avec un maintien de l'élévation de la température mondiale en dessous de 2° C par rapport à son niveau préindustriel. Globalement, les pays développés et les pays en transition ont réduit leurs émissions de 9,3 % entre 1990 et 2011, grâce surtout aux fortes réductions obtenues dans les pays en transition. Si l'on exclut ceux-ci, les émissions des pays industriels ont augmenté de 4,9 % durant la même période. La consommation d'énergie, qui est responsable, pour tous ces pays, de plus des deux tiers des émissions de gaz à effet de serre mondiales a continué à augmenter ces dernières années en raison de la poursuite de l'industrialisation et de l'élévation du niveau de vie, et elle devrait continuer à augmenter. Pourtant, les exhortations à accélérer la réduction des émissions et à s'engager sur des objectifs plus ambitieux dans les pays industriels n'ont jusqu'à présent guère eu d'écho.

84. Étant donné l'importance des engagements pris dans le Protocole de Kyoto, les parties devraient prendre des mesures plus vigoureuses d'atténuation des effets des changements climatiques. Plusieurs pays l'ont fait, de diverses manières, notamment en affectant un prix aux émissions industrielles et en s'engageant à réduire l'intensité de la consommation de carbone. Les opérations couronnées de succès devraient être intensifiées et reproduites.

**Engagement : mobiliser 100 milliards de dollars par an de crédits nouveaux et additionnels pour la lutte contre les changements climatiques en 2020 au plus tard et trouver 30 milliards de dollars pour le démarrage rapide des projets de lutte contre les changements climatiques sur la période 2010-2012**

85. Le Plan d'action de Bali, adopté en 2007, par la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, préconisait d'intensifier les mesures prises pour dégager des ressources financières afin de soutenir l'action entreprise dans le sens d'une atténuation des effets des changements climatiques, d'une adaptation et d'une coopération technologique dans les pays en développement. Dans l'accord conclu en 2009 à Copenhague, les pays développés se sont engagés à mobiliser ensemble 100 milliards de dollars par an en 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement. Les pays développés se sont également engagés à trouver des ressources nouvelles et additionnelles, notamment pour la foresterie et pour des investissements réalisés par le canal des institutions internationales, de l'ordre de 30 milliards de dollars pour la période 2010-2012, avec une répartition équilibrée de ce montant entre l'adaptation et l'atténuation des effets des changements climatiques (fonds pour le démarrage rapide des projets de lutte contre les changements climatiques).

86. La plupart des ressources financières que l'Afrique peut consacrer à l'action contre les changements climatiques proviennent de quatre fonds placés sous l'égide de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto – le Fonds pour les pays les moins avancés, le Fonds spécial pour les changements climatiques, le Fonds d'adaptation et le Fonds d'affectation spéciale du Fonds pour l'environnement mondial<sup>7</sup>. En 2010, les parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques ont créé le Fonds vert pour le climat, qui est l'entité opératoire du mécanisme financier de la Convention. Le Fonds vert pour le climat doit soutenir les projets, les programmes et les politiques et autres activités des parties qui sont pays en développement et les pays travaillent ensemble à sa capitalisation initiale et à son entrée en action. En dehors de la Convention-cadre sur les changements climatiques, les fonds multilatéraux consacrés à l'action en faveur du climat acheminés par le Groupe de la Banque mondiale et par les quatre banques régionales de développement ont effectué de premiers versements limités en Afrique. Plusieurs fonds spécialisés, tels que le Fonds pour la forêt du bassin du Congo, le Fonds pour la réalisation des OMD et le Programme de collaboration des Nations unies sur la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (programme ONU-REDD) ont été établis pour aider à réduire les émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts.

87. Dans l'ensemble, ces moyens financiers mis à la disposition de l'Afrique pour lutter contre les effets des changements climatiques sont loin de répondre aux besoins du continent. Alors que les coûts de l'adaptation aux changements climatiques en Afrique sont de l'ordre de 8 milliards de dollars par an en 2020, selon les estimations de la Banque mondiale, le continent n'aurait reçu que 750 millions de dollars des fonds multilatéraux. En outre, l'essentiel des fonds déjà

---

<sup>7</sup> En montants cumulés, les annonces de contributions au Fonds spécial pour les pays les moins avancés et au Fonds spécial pour les changements climatiques atteignent respectivement 879 millions de dollars et 333 millions de dollars en février 2014. Au total, 726 millions de dollars et 242 millions de dollars respectivement ont été déboursés pour ces deux fonds. Environ 69 % des ressources du Fonds pour les pays les moins avancés et 28 % des ressources du Fonds spécial pour les changements climatiques sont allés à l'Afrique. Sur les 50 pays qui ont achevé la rédaction de leur programme d'action nationale pour l'adaptation aux changements climatiques, 48 ont reçu au total 817 millions de dollars pour 150 projets visant à pourvoir à leurs besoins urgents et immédiats d'adaptation.

déboursés sont allés à des opérations d'atténuation des effets des changements climatiques plutôt qu'à l'adaptation et à la technologie. Parmi les ressources prévues pour le démarrage rapide des projets de lutte contre les changements climatiques, la moitié environ des fonds versés ont pris la forme de prêts, de garanties et de primes d'assurance, notamment des crédits à l'exportation profitant aux compagnies des pays développés. En outre, les formalités de l'accès à ces fonds sont complexes et longues.

#### **D. Bonne gouvernance**

88. Comme le rappelle le Secrétaire général dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion de la paix et du développement durable en Afrique (A/69/162), les pays africains reconnaissent que la bonne gouvernance est la base de la stabilité politique et de la démocratie et est une condition essentielle d'une croissance et d'un développement économiques soutenus. C'est ce qui a amené les gouvernements africains à prendre plusieurs engagements pour promouvoir et maintenir une bonne gouvernance. Ces engagements sont énoncés dans divers instruments régionaux, tels que le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, l'Architecture de la gouvernance africaine, la Charte africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance, la Déclaration sur la démocratie, la gouvernance politique et économique et la gestion des entreprises, la Déclaration de principes régissant les élections démocratiques en Afrique, la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption, et la Vision africaine des mines pour l'exploitation transparente et équitable des ressources minérales. Les pays africains et leurs partenaires de développement, dans le cadre d'arrangements avec les Nations Unies ou d'autres partenariats, ont également adopté plusieurs instruments et initiatives internationaux tels que la Convention des Nations Unies contre la corruption et l'Initiative pour la transparence des industries extractives.

89. La Déclaration solennelle du cinquantième anniversaire de l'Union africaine a réaffirmé la volonté des pays africains d'installer durablement leurs gouvernements et leurs institutions dans le respect de la légalité, des droits de l'homme, de la dignité, de la participation populaire, de la gestion de la diversité et d'une démocratie sans exclusive. La Position africaine commune sur le programme de développement pour l'après 2015 attachait un degré élevé de priorité à la paix et la sécurité, moyens essentiels de réaliser les aspirations du continent africain pour le développement, en particulier l'élimination des inégalités économiques et sociales et de l'exclusion, le renforcement d'une gouvernance sans exclusive, la lutte contre toutes les formes de discrimination, et la réalisation de l'unité dans la diversité par des mécanismes et des pratiques démocratiques. La réalisation de l'Agenda 2063 ne pourra être menée à bien que moyennant des progrès sur toutes ces questions.

#### **Engagement : tenir régulièrement des élections libres, équitables et transparentes et établir des organes électoraux nationaux indépendants responsables de la gestion des consultations électorales**

90. Les élections sont la condition essentielle des transitions politiques réussies en Afrique. L'Union africaine apporte son aide à l'organisation des consultations électorales des pays africains. En 2013, la Mission d'observation à long terme de l'Union africaine a surveillé à titre expérimental des élections dans cinq pays. La Mission d'observation à court terme a de son côté surveillé les élections dans 13

pays africains. L'Union africaine a également organisé des stages de formation au titre de l'initiative Bridge (constitution de ressources pour la démocratie, la gouvernance et les élections), à l'intention des responsables des commissions électorales de huit pays.

91. En février 2014, 34 pays africains avaient adopté le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs. Ce faisant, ces pays se sont engagés à respecter un large ensemble de normes internationales et régionales en matière de gouvernance. S'agissant des élections, des commissions électorales et de la conduite des consultations électorales, les pays qui ont accepté le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs se sont engagés à respecter le principe de l'organisation régulière d'élections libres et équitables, comme l'un des principaux moyens d'assurer la participation populaire à la désignation des équipes gouvernementales et au contrôle de leur action. Le Mécanisme est un moyen d'examiner les progrès que font les pays dans l'application de la Charte africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance et de la Déclaration sur les principes régissant les élections démocratiques en Afrique, parmi d'autres instruments. Les examens prévus par le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs ont été menés à bien pour 17 des 31 pays concernés, et c'est un moyen d'examiner l'efficacité du fonctionnement du système de consultations électorales, et en particulier l'indépendance des institutions chargées de la gestion des élections, de la lutte contre la corruption politique et de la bonne conduite de consultations électorales, de façon que celles-ci puissent être considérées comme à peu près libres et équitables. La plupart des pays africains ont créé des commissions électorales pour organiser les consultations électorales.

92. L'intérêt nouveau porté à la participation des femmes à la vie politique et à leur représentation dans les consultations électorales constitue un progrès particulièrement important. L'un des meilleurs indicateurs de cette tendance est le nombre de femmes siégeant dans les parlements africains. Au 1<sup>er</sup> mai 2014, les femmes représentaient plus d'un tiers des membres de la chambre unique ou de la chambre basse de sept pays africains<sup>8</sup>. Ces tendances positives témoignent de la volonté des gouvernements africains d'honorer leur engagement d'organiser des élections régulières, libres, équitables et transparentes. Les partenaires de développement de l'Afrique ont démontré leur soutien à l'organisation dans la région de consultations électorales libres et équitables en y dépêchant des missions d'observateurs, en aidant à financer les budgets électoraux de plusieurs pays et en offrant un soutien technique et financier au renforcement de la capacité des commissions électorales nationales.

93. L'Afrique a beaucoup progressé ces dernières années dans l'organisation et la conduite des consultations électorales. Des élections législatives ont eu lieu dans 19 pays et une élection présidentielle dans huit pays en Afrique en 2012 et 2013. La plupart des élections se tiennent dans les délais prescrits et se déroulent sans incidents majeurs. Cette évolution positive contraste avec ce qui a eu lieu pendant la première décennie du siècle, qui avait vu se produire de graves violences et troubles civils, lors par exemple des élections tenues au Kenya en 2007, au Zimbabwe en 2008 et en Côte d'Ivoire en 2010. La violence électorale en Afrique amène à se demander si l'idée que le « gagnant emporte toute la mise » qui prévaut dans

---

<sup>8</sup> Rwanda, 63,8 %; Afrique du Sud, 48,9 %; Seychelles, 43,8 %; Sénégal, 43,3 %; Mozambique, 39,2 %; République-Unie de Tanzanie, 36,0 %; Ouganda, 35,0 %.

certaines pays africains est bien le principe le plus approprié pour organiser la vie politique démocratique en Afrique après une élection.

94. Malgré les progrès accomplis dans la tenue des consultations électorales en Afrique et malgré la création de commissions électorales, de graves problèmes continuent à se poser. Les organes chargés de la tenue des élections, en particulier, se caractérisent par un manque de moyens financiers, des ingérences excessives du pouvoir exécutif dans leur fonctionnement, et l'absence de sécurité d'emploi des membres des commissions électorales. Plusieurs élections ont été marquées par une intimidation des membres de l'opposition, avant, durant et après la consultation électorale. Les crédits prévus pour l'organisation des élections sont souvent insuffisants et sont versés trop tard et le règlement judiciaire des différends électoraux, dans beaucoup de pays, n'intervient que tardivement. Toutes ces questions ont été repérées lors des examens par pays réalisés par le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs.

**Engagement : appliquer la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption**

95. La Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption a pour but de prévenir, de détecter, de réprimer et d'éradiquer la corruption active et passive en Afrique. Actuellement, 45 pays l'ont signée et 35 pays l'ont ratifiée. Elle dispose que les pays sont tenus de promulguer des lois intégrant dans leur droit national les dispositions de la Convention, de désigner, créer ou renforcer des organes nationaux chargés de lutter contre la corruption, et de s'efforcer de recouvrer les actifs acquis illégalement par des responsables publics. Si plusieurs pays africains ont bien adopté une législation contre la corruption, la majorité des États parties à la Convention n'ont pas encore promulgué de législation ni annoncé d'autres mesures pour donner effet à plusieurs des dispositions essentielles de la Convention telles que la nécessité de s'assurer que des pratiques illégales et corrompues ne servent pas à financer des partis politiques, ou alors la nécessité d'incorporer le principe de la transparence dans le financement des partis politiques et d'exiger des responsables publics qu'ils déclarent leur patrimoine.

96. Pour aider les gouvernements africains à adopter les mesures voulues, le Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption a collaboré avec la Commission économique pour l'Afrique pour élaborer un programme anticorruption pour l'Afrique pour la période 2011-2016; ce programme est centré sur l'apprentissage par les pairs, l'échange de connaissances, l'aide technique et le développement des capacités. Le Conseil consultatif a également entrepris des missions de plaidoyer dans plusieurs pays africains en 2012-2013 afin de faire largement prendre conscience à ces pays de la nécessité impérative de prendre des mesures de lutte contre la corruption, et afin d'évaluer les progrès accomplis et les difficultés rencontrées par les États parties dans l'application de la Convention.

97. Les conclusions préliminaires du Groupe de haut niveau chargé de la question des flux financiers illicites en provenance d'Afrique, créé en 2012, indiquent que les flux financiers illicites ont de graves conséquences pour le développement de l'Afrique, l'effet le plus prononcé étant une déperdition de recettes publiques. Selon la CEA, l'échelle des sorties financières illicites en raison d'abus dans la fixation des prix pratiqués dans le commerce international, à elle seule, serait de l'ordre de 60 milliards de dollars par an.

98. Les partenaires de développement des pays africains ont aidé ceux-ci à lutter contre la corruption par un ensemble composite de mesures, notamment des mesures réprimant la corruption active, en vue de leur inclusion dans sa législation nationale, et les aident à recouvrer les actifs volés. Par exemple, le Groupe des 20 a adopté le Plan d'action contre la corruption et publié plusieurs rapports d'activité. Les engagements consignés dans ce plan d'action visent notamment à lutter contre le blanchiment d'argent, à faciliter le recouvrement des actifs volés et à encourager la transparence dans le secteur minier. L'initiative STAR (recouvrement des actifs volés) est une importante contribution du Groupe de la Banque mondiale et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, afin d'aider les pays en développement à lutter contre la corruption et à se doter des institutions voulues et à utiliser des moyens juridiques leur permettant de recouvrer ce qui leur a été volé.

99. La lutte contre la corruption en Afrique commence à orienter les politiques suivies dans le sens d'une plus grande transparence et d'une responsabilisation de ceux qui gèrent les finances publiques. C'est là une étape importante dans la bonne voie, car elle témoigne de la volonté grandissante des partenaires de l'Afrique de déceler et de réprimer l'enrichissement illégal des responsables publics.

100. Les organes nationaux de lutte contre la corruption en Afrique se heurtent à un ensemble redoutable de difficultés. Le manque de financement adéquat continue à compromettre leur travail. En outre, ces organes n'ont généralement pas le personnel spécialisé nécessaire pour mener des investigations complexes, ce qui compromet leur capacité d'engager des poursuites. Cela se traduit généralement par un non-lieu ou par un acquittement, ce qui amoindrit la confiance que le public peut avoir dans le fonctionnement de ces organismes.

**Engagement : assurer l'exploitation équitable et la gestion transparente des ressources naturelles**

101. Les gouvernements africains adoptent de plus en plus une législation destinée à renforcer la transparence de l'attribution des contrats et des concessions dans le secteur minier, afin d'améliorer la collecte et l'affectation des recettes dégagées par ce secteur. Typiquement, cette législation prévoit des mécanismes de contrôle et d'exécution. Le Centre africain de recherche sur les politiques minières, créé en 2013, est l'organe chargé d'appliquer les politiques définies dans la Vision africaine des mines, instrument destiné, à l'échelle du continent, à guider l'exploitation et la gestion prudentes, transparentes et efficaces des ressources minérales africaines.

102. Plusieurs des partenaires de développement des pays africains ont adopté une législation ou pris d'autres mesures pour améliorer la transparence de l'action des entreprises qui sont de leur ressort. Par exemple, les États-Unis d'Amérique et l'Union européenne, qui sont pour les pays africains d'importants partenaires de développement, ont adopté des lois qui font obligation aux sociétés cotées en bourse de publier toutes informations sur les honoraires, taxes et droits d'exploitation payés aux autorités des pays dont les ressources sont exploitées. Une directive de l'Union européenne, qui devrait entrer en vigueur en 2015, fera obligation aux compagnies minières et aux compagnies d'exploitation du bois de rendre compte de leurs opérations, pays par pays, et opération par opération. Cette directive s'appliquera aussi bien aux sociétés cotées que non cotées ayant leur siège sur leur territoire. L'Union européenne coopère aussi à la bonne gestion des ressources naturelles en particulier les ressources minérales afin d'améliorer la transparence des recettes,

relier l'industrie extractive aux autres éléments de la chaîne de valeur productive et améliorer les connaissances et compétences géologiques.

103. Les pays africains et leurs partenaires de développement ont adopté des lois et pris d'autres mesures qui ont pour effet de faire plus largement comprendre l'importance de la transparence financière dans la gestion des ressources naturelles, mais aussi de réduire progressivement le risque de malversations.

104. Les progrès réalisés par les gouvernements africains et leurs partenaires de développement ne résolvent pas tous les problèmes. Il existe toujours en Afrique un écart important entre l'intention exprimée par une loi et son application effective, comme le montrent plusieurs informations relatives à la disparition de fonds provenant des recettes du secteur des ressources naturelles dans certains pays africains et à des malversations commises par des responsables publics du secteur des ressources naturelles. Du côté des partenaires de développement, des obstacles juridiques et administratifs considérables continuent à compromettre le recouvrement et le rapatriement rapides des fonds détournés au détriment des pays africains. De plus, on cite fréquemment des cas de collusion entre des entreprises étrangères et des responsables africains, collusion qui a pour effet de gonfler les paiements afférents aux contrats d'exploitation, ce qui entraîne à la fois une réduction des recettes et des sorties illégales de fonds des pays africains.

## V. Conclusions et recommandations

105. On perçoit dans le présent rapport d'étape la nécessité d'un regain d'efforts collectifs en vue d'un partenariat mondial pour l'Afrique, reposant sur un renforcement de la responsabilité mutuelle et un suivi plus rigoureux des engagements pris. L'Afrique d'aujourd'hui fait face à une convergence de facteurs positifs tels qu'une croissance soutenue sans précédent dans beaucoup de pays, grâce à la mise en place de politiques macroéconomiques rationnelles et de réformes structurelles et à des flux croissants d'investissements directs étrangers. Outre les perspectives favorables à court terme, Agenda 2063, qui comporte la vision d'une transformation à long terme du continent, fournira un cadre stratégique global en vue d'une croissance partagée et d'un développement durable pour l'Afrique.

106. Tandis que les nouveaux partenaires de développement de l'Afrique continuent de participer dans une large mesure au développement du continent, l'absence de données fiables en la matière ne permet pas à ce stade d'évaluer l'incidence d'un partenariat qui va croissant. Les nouveaux partenaires de développement de l'Afrique doivent renforcer leur action en matière de suivi et rendre compte de leurs activités de coopération pour le développement, dans l'esprit du Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement.

107. Il faut également fournir un appui plus ferme en vue de l'obtention des résultats plus concluants dans les quatre domaines suivants :

- a) Agriculture, sécurité alimentaire et nutrition :
  - Pour accroître le commerce des produits agricoles au sein de la région, les pays d'Afrique doivent resserrer la coopération régionale et réduire les pratiques transfrontalières restrictives. Des politiques régionales d'intégration, la création d'une zone continentale de libre-échange d'ici à 2017 et la mise en œuvre du plan d'action pour stimuler le commerce

intra-africain adopté par le Sommet de l'Union africaine seront d'importantes mesures à cet égard;

- Pour renforcer la production agricole, la sécurité alimentaire et la nutrition sur le continent, les pays d'Afrique et leurs partenaires de développement doivent redoubler d'efforts pour appuyer le cadre du PDDAA. Il faut prévoir des mesures spécifiques telles que le renforcement des capacités techniques, la réduction des pertes après les récoltes, la garantie d'un accès sûr à la terre, l'ouverture de l'accès au crédit et aux marchés et l'intégration de la nutrition, dans l'ensemble des programmes et stratégies en matière de sécurité alimentaire. Il convient également d'appuyer l'action de lutte contre les effets des changements climatiques, au moyen de l'accroissement de la productivité agricole, du renforcement des capacités de résistance et, dans la mesure du possible, de la réduction des émissions;
  - Les pays d'Afrique doivent s'employer à atteindre l'objectif de la Déclaration de Maputo, qui consiste à allouer 10 % des ressources budgétaires nationales au développement agricole. Pour les y aider, les partenaires de développement de l'Afrique doivent redoubler d'efforts, accroître la part de l'aide publique au développement consacrée à l'agriculture et veiller à verser rapidement les contributions annoncées;
  - Les pays d'Afrique doivent également resserrer la coordination régionale au moyen du renforcement des systèmes régionaux de réserves alimentaires et de l'amélioration des systèmes régionaux d'informations et de données ayant trait à la nutrition et à l'alerte rapide;
  - Les partenaires de développement doivent s'acquitter des engagements souscrits dans le cadre de l'initiative de *L'Aquila* sur la sécurité alimentaire mondiale et de la Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition. Ils doivent prendre des mesures supplémentaires à l'échelle internationale, notamment de nouvelles réformes des marchés agricoles pour permettre aux exploitants agricoles africains de commercer librement sur les marchés mondiaux et favoriser l'aboutissement du Cycle de négociations de Doha pour le développement qui est ambitieux, global et équilibré;
  - Les partenaires de développement doivent faire face aux retombées négatives des subventions imposées par les pays importateurs, qui empêchent le développement des exportations agricoles africaines, et continuer de s'employer à éliminer les barrières commerciales à ces exportations. Ils doivent également appuyer la promotion des agro-industries et les progrès dans la chaîne des valeurs en Afrique, de façon à stimuler les exportations africaines de produits agro-industriels.
- b) Financement du développement :
- Les gouvernements africains doivent intensifier leurs efforts en vue d'accroître la mobilisation des ressources nationales, y compris grâce à l'élargissement de l'assiette fiscale, à la réduction des exonérations et à l'imposition d'une taxation plus efficace dans le cadre de la gestion des ressources naturelles;

- Afin d'attirer davantage d'investissements du secteur privé et d'en tirer de plus grands avantages, les gouvernements africains doivent se hâter d'améliorer les conditions de l'activité commerciale et notamment de réformer la réglementation et de renforcer les institutions juridiques;
  - Les gouvernements africains et leurs partenaires de développement doivent continuer de s'employer à améliorer l'efficacité de l'aide, conformément à la Déclaration de Paris, au Programme d'action d'Accra et au Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement, et notamment de renforcer les institutions, y compris les cadres de responsabilisation nationale. Les partenaires de développement traditionnels doivent quant à eux s'efforcer de recourir plus souvent aux systèmes de gestion des finances publiques des pays bénéficiaires et fournir un appui suffisant aux pays d'Afrique pour qu'ils renforcent leurs institutions publiques;
  - Aux fins d'obtenir des évaluations plus fiables sur la soutenabilité de la dette, les gouvernements africains et leurs partenaires de développement doivent collaborer pour obtenir des données récentes et exhaustives sur la dette souveraine, reposant sur les systèmes de notification par les créanciers comme par les débiteurs;
  - Pour endiguer les flux financiers illicites, les partenaires de développement doivent s'employer à réduire ceux en provenance d'Afrique, à élargir la coopération internationale en matière fiscale, à apporter un soutien financier plus grand aux pays d'Afrique et à renforcer leurs capacités en la matière;
  - Les partenaires traditionnels de développement doivent redoubler d'efforts pour s'acquitter des engagements souscrits à Monterrey en matière d'aide publique au développement en faveur de l'Afrique, à savoir 0,7 % du revenu national brut, et veiller à la prévisibilité et à la transparence de cette aide pour les pays bénéficiaires d'Afrique;
  - La communauté internationale doit continuer de viser activement l'élaboration d'une approche et d'un mécanisme convenus en matière de règlement de la dette souveraine, pour assurer une prévisibilité juridique et une restructuration en temps opportun de la dette, avec un partage équitable des charges. Afin de réduire les coûts et d'améliorer la rapidité du règlement de la dette, la communauté internationale doit envisager de mettre en place une procédure internationale de faillite pour la restructuration de la dette souveraine dans les pays à faible revenu;
  - Il est impératif de mobiliser des investissements des secteurs tant privé que public si l'on veut introduire une transformation structurelle de la région, notamment à des fins d'industrialisation et de mise en place d'infrastructures. Les pays d'Afrique et leurs partenaires de développement doivent à cette fin mobiliser des ressources financières pour concrétiser la vision du Programme de développement des infrastructures en Afrique et du Programme d'action de Dakar.
- c) Viabilité écologique et changements climatiques :

- Tous les pays, notamment ceux qui sont industrialisés, doivent s'employer à obtenir des résultats positifs à la suite de l'ambitieux accord général consistant à limiter à moins de 2 °C la hausse de la température dans le monde, d'ici à 2015;
- Les gouvernements africains et les organisations régionales doivent redoubler d'efforts pour faire du développement durable une priorité, au moment de l'allocation des ressources, en fonction des besoins nationaux. Ils doivent renforcer l'application des stratégies et des plans nationaux d'action portant sur la diversité biologique ainsi que les programmes d'adaptation aux changements climatiques, notamment au moyen du renforcement des ressources budgétaires, des capacités institutionnelles et des collectes de données ainsi que de la fixation de priorités de la part des ministères de l'environnement;
- Les gouvernements et le secteur privé doivent resserrer leur collaboration en vue d'une Énergie durable pour tous, afin d'obtenir un triple succès en matière de lutte contre la pauvreté, de croissance économique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre;
- Au-delà de la réduction des émissions, les partenaires de développement doivent également adopter des mesures globales pour aider les pays d'Afrique dans des domaines qui renforcent la résilience face au climat, y compris grâce à l'adaptation aux changements climatiques, aux transferts de technologies, à la réduction des risques de catastrophe ainsi qu'à la mise en place d'écocités et de modes de transport viables;
- Pour s'acquitter des engagements pris sur le plan financier, il faut progresser concrètement sur le plan du financement de l'action climatique. Si des fonds pour le démarrage rapide de projets de lutte contre les changements climatiques d'un montant de 30 milliards de dollars ont été annoncés, il faut une plus grande transparence sur la manière dont ils sont alloués et décaissés. En ce qui concerne le financement à plus long terme, les efforts visant à mobiliser 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 doivent porter sur des sources nouvelles et innovantes de financement, provenant des secteurs tant public que privé et en assurer la prévisibilité. S'agissant du financement de l'action climatique, il faut également obtenir un transfert rapide des fonds dans les domaines où ils sont les plus nécessaires, avec un plus grand équilibre entre la réduction des effets des changements climatiques, l'adaptation face à ces changements et les technologies nécessaires. Une capitalisation initiale rapide du Fonds vert pour le climat revêt une importance particulière pour les pays d'Afrique;
- Une plus grande transparence en matière de financement de l'action climatique dans les pays développés et les pays en développement est essentielle si l'on veut garantir une responsabilité mutuelle et déterminer si les pays s'acquittent des engagements souscrits;
- Outre le soutien financier, les partenaires de développement doivent s'employer davantage à éliminer les barrières aux transferts de technologie vers les pays d'Afrique. Les nouveaux partenaires de développement doivent également redoubler d'efforts pour mettre en

commun des technologies adaptées et appuyer le renforcement des capacités dans les pays d'Afrique.

d) Bonne gouvernance :

- Les pays d'Afrique qui ne l'ont pas encore fait doivent envisager de souscrire au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et participer activement à toutes ses activités, y compris les examens périodiques. Les partenaires de développement de l'Afrique et l'ONU doivent renforcer leur soutien à ce mécanisme d'évaluation, y compris au moyen d'une assistance financière et du renforcement des capacités;
- Les pays d'Afrique doivent se montrer particulièrement vigilants à l'égard de la représentation proportionnelle comme solution de rechange au système du « tout vainqueur », utilisé dans bon nombre de pays, et s'efforcer d'instaurer la réconciliation nationale, après les élections;
- Les gouvernements africains doivent accroître l'indépendance des organes électoraux, renforcer leurs capacités techniques et financer leurs opérations. Le soutien financier et technique des partenaires de développement, de l'Union africaine, des commissions économiques régionales et de l'ONU sera important à cet égard;
- Les gouvernements africains doivent redoubler d'efforts, à titre individuel et collectif, pour promulguer des lois visant à accroître le financement et à renforcer les capacités et l'indépendance opérationnelle des organes de lutte contre la corruption pour leur permettre de remplir leur rôle primordial qui consiste à recenser, prévenir et poursuivre les affaires de corruption dans les secteurs public et privé;
- Si les réformes de gouvernance s'annoncent très prometteuses pour l'Afrique, l'action visant à améliorer cette gouvernance doit toujours être menée en respectant pleinement les diverses valeurs religieuses, éthiques et culturelles des personnes;
- Pour lutter contre la corruption, les mesures nationales et internationales doivent continuer de porter non seulement sur l'adoption d'une législation appropriée mais également sur le renforcement de la surveillance de la transparence financière ainsi que des capacités en vue d'une application stricte des lois et des règlements. Les gouvernements africains et leurs partenaires de développement doivent s'employer non seulement à adopter des lois appropriées mais également à renforcer le suivi et le respect des lois et des règlements visant à assurer la transparence dans le secteur minier;
- Les partenaires de développement doivent compléter les efforts déployés par les pays d'Afrique par le biais du renforcement des lois nationales contre l'utilisation de leurs territoires à des fins de blanchiment d'argent et interdire à leurs institutions bancaires de détenir des biens mal acquis. Tous les États Membres doivent appuyer le recouvrement et le rapatriement de richesses obtenues par des moyens malhonnêtes, déposées dans leurs institutions financières.

## Annexe

### Liste des principaux mécanismes de surveillance

#### Mécanismes de surveillance globaux

Forum pour le partenariat avec l'Afrique

*Rapport mondial de suivi* [Banque mondiale-Fonds monétaire international (FMI)]

Rapport sur l'examen mutuel de l'efficacité du développement en Afrique [Commission économique pour l'Afrique (CEA) et Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)]

#### Mécanismes de surveillance spécifiques à certains secteurs

##### Aide publique au développement et efficacité de l'aide

*Enquête sur le suivi de la Déclaration de Paris* (OCDE)

Statistiques sur le développement international (OCDE)

##### Gouvernance et sécurité

Afrobaromètre

Archive de données statistiques sur le pourcentage de femmes dans les parlements nationaux (Union interparlementaire)

Base de données Cingranelli-Richards sur les droits de l'homme (CIRI)

Base de données mondiales des quotas électoraux pour les femmes (Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale)

Base de données relatives au programme d'Uppsala sur les conflits

Efficience et performance du secteur public (Banque centrale européenne)

E-Governance Performance Index; global e-Government, or e-Government readiness reports (Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat)

*Enquête sur la liberté de la presse* (Freedom House)

Échelle de la terreur politique (Université Purdue)

Évaluation de la gouvernance mondiale (Université des Nations Unies)

GAPS in Workers' Rights (Organisation internationale du Travail ou OIT)

Global Barometer Survey network (Université de Strathclyde)

*Government at a Glance* (OCDE)

*Index des États faillis* (Foreign Policy and Fund for Peace)

Index Ibrahim pour la gouvernance en Afrique (Fondation Mo Ibrahim)

Indicateur d'engagement en faveur du développement (Center for Global Development)

Indicateur de la participation des femmes (Programme des Nations Unies pour le développement ou PNUD)

Indicateurs de la gouvernance dans le monde (Banque mondiale)

Indicateurs des droits de l'homme (Centre danois pour les droits de l'homme)

Indice d'évaluation des politiques et institutions nationales (Banque mondiale)

Indice d'intégrité dans le monde (Global Integrity)

Indice d'intégrité publique (Center for Public Integrity)

Indice de gouvernance urbaine (Programme des Nations Unies pour les établissements humains)

Indice de perception de la corruption; ou Indice de corruption des pays exportateurs (Transparency International)

Indice des contraintes politiques (Université de Pennsylvanie)

Liberté politique (Freedom House)

Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (Union africaine)

Modèle de valeur du secteur public (Accenture)

Rapport sur la gouvernance en Afrique (CEA)

State Failure Problem Set (University of Maryland)

### **Objectifs du Millénaire pour le développement**

*État de la population mondiale* (Fonds des Nations Unies pour la population)

Rapport du Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

*Rapport mondial de suivi* (Banque mondiale, FMI)

Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture)

*Rapport mondial : Rapport ONUSIDA sur l'épidémie mondiale de sida* (Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida)

*Rapport sur le développement humain* (PNUD)

Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement

Rapports d'étape sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique

Rapports du Forum pour la coopération en matière de développement

### **Indicateurs économiques**

*Annuaire statistique du commerce international* (Organisation mondiale du commerce)

Enquête sur l'environnement et les performances des entreprises (Banque européenne pour la reconstruction et le développement et Banque mondiale)

*Global Development Finance* (Banque mondiale)

Global Entrepreneurship Monitor (London Business School)

Indicateurs de la Banque mondiale sur la facilité de faire des affaires (Banque mondiale)

Indice d'opacité (PricewaterhouseCoopers)

Indice de croissance de la compétitivité (Forum économique mondial)

Indice de liberté économique (Heritage Foundation et *The Wall Street Journal*)

Notations du risque pays (Economist Intelligence Unit) ou Guide international des risques pays (Political Risk Services Group)

Perspectives de l'économie mondiale; *Regional Economic Outlook* (FMI)

Perspectives économiques en Afrique (OCDE, Banque africaine de développement et CEA)

*Perspectives économiques mondiales* (Banque mondiale)

Rapport économique sur l'Afrique (CEA et Union africaine)

Rapport sur la stabilité financière dans le monde (FMI)

Rapport sur le développement dans le monde (Banque mondiale)

Tendances mondiales de l'emploi (OIT)

*World Competitiveness Yearbook* (Institute for Management Development)

### **Mécanismes de surveillance de la société civile**

Africa Progress Panel, présidé par l'ancien Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan

African Monitor, une organisation non gouvernementale basée en Afrique du Sud, qui publie la revue semestrielle *Development Support Monitor*

Debt, AIDS, Trade, Africa (DATA). Rapport annuel de l'organisation non gouvernementale britannique ONE, qui suit les progrès concernant toutes les dimensions du développement (indicateurs sociaux, politiques et économiques)

---